



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Édito



Le budget est, chaque année, l'occasion pour notre collectivité de présenter son Rapport Développement durable. Face au constat indéniable du réchauffement climatique et de ses conséquences désastreuses pour les territoires et les populations, la transition écologique est devenue une priorité, même un devoir pour chacun d'entre nous. Ce regard porté sur le bilan de nos actions en faveur de la transition écologique et solidaire est l'occasion de nous rendre compte du chemin parcouru.

Montpellier Méditerranée Métropole, non seulement participe activement à cette métamorphose, mais se positionne comme pionnière pour oser des solutions ambitieuses à même de faire évoluer rapidement le territoire tout en conciliant protection de l'environnement et épanouissement de chacun.

2022 a été l'occasion d'affirmer une politique publique volontariste en faveur des mobilités, et d'offrir par là-même un cadre de vie apaisé : pass gratuit pour les transports en commun de la Métropole qui sera étendu à tous fin 2023, lancement des travaux pour les quatre lignes de bus Métronomes à haut niveau de service, mise en œuvre du plan vélo et de son réseau express, accord financier pour la LGV, Zone à Faibles Emissions (ZFE), etc.

En 2022, avec l'objectif zéro déchets et l'accroissement de la récupération des bio déchets, le réemploi des ressources pour favoriser l'économie circulaire, le développement de sa politique agroécologique et alimentaire, l'extension des réseaux de chaleur, ainsi que le développement de l'énergie solaire sur le patrimoine métropolitain et le territoire, la Métropole poursuit sa mue.

Face à la raréfaction des ressources et à la crise énergétique sans précédent, nous devons, en tant que collectivité, viser l'exemplarité dans nos comportements, à l'image du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsable voté en 2022, du plan d'économie d'énergie de la collectivité ou bien encore du label « communes économes en eau » développé avec l'Agence locale de l'énergie et du climat.

En 2022, nous n'avons pas simplement réagi mais agi. C'est une véritable dynamique de transformation écologique de notre territoire que nous avons impulsée.

Michaël DELAFOSSE
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Sommaire

Édito	1
Sommaire	2
Introduction méthodologique	6
LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	7
<i>OXYGÈNE, stratégie de mobilités décarbonées pour un air de qualité.....</i>	<i>8</i>
<i>1 – RELEVER LE DEFÍ DU TERRITOIRE COMPACT ET ECONOMIE EN ESPACE.....</i>	<i>9</i>
Un urbanisme durable.....	9
<i>2 – ACCELERER LA TRANSITION VERS DE NOUVELLES MOBILITES</i>	<i>10</i>
Le soutien et la promotion des mobilités alternatives à la voiture thermique individuelle	10
La décarbonation de la logistique urbaine	11
La structuration d'un réseau armature ferroviaire à l'échelle du territoire métropolitain.....	12
Analyse et suivi de la qualité de l'air et sensibilisation	12
<i>3 – SOBRIETE ENERGETIQUE, ENERGIE RENOUVELABLE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</i>	<i>13</i>
Une stratégie 2050 et un plan d'action pragmatique	13
Priorité à l'efficacité et la sobriété énergétiques	14
Le développement des énergies renouvelables.....	15
<i>4 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ</i>	<i>16</i>
Économies d'énergies, rénovations	16
Production d'énergies renouvelables.....	16
Verdissement du parc automobile	17
Plan de mobilité de la Ville	17
Économies d'énergies sur l'éclairage public.....	17
<i>5 - INDICATEURS</i>	<i>19</i>
LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES.....	20
<i>L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE POLITIQUE AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE</i>	<i>21</i>
<i>1 – UN URBANISME RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITE</i>	<i>22</i>
De la préservation à la valorisation des espaces agronaturels	22
Signature de conventions avec des associations.....	23
Poursuite des coopérations en faveur d'espaces agricoles et naturels de qualité	23
Le site Natura 2000 plaine de Fabrègues-Poussan.....	24
<i>2 – LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU</i>	<i>24</i>

Réutilisation des eaux usées traitées	26
Projet de coopération internationale de gestion durable de l'eau	26
3 – UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT.....	26
L'anticipation et la réduction des risques naturels	26
4 – SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	28
L'écolothèque : lieu ressource pour l'éducation à l'environnement et l'expérimentation.....	28
5 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	29
Économiser l'eau en interne	29
LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS.....	30
<i>URBANISME TRANSITOIRE ET LES PERMIS D'IMAGINER</i>	<i>31</i>
<i>– LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET ACCES AU LOGEMENT.....</i>	<i>32</i>
Observatoire du logement étudiant.....	32
Aides en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé	32
Mise en œuvre du plan d'action Logement d'abord	32
2 – COHESION URBAINE ET POLITIQUE DE LA VILLE.....	33
Mobilisation des outils de la politique de la ville pour l'égalité des quartiers	33
3 – ASSURER LA COHESION SOCIALE.....	34
Lutter contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité	34
Les actions de coopération et de solidarité internationale	36
4 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	36
Démarche interne en faveur de l'égalité professionnelle et de l'égalité Femmes-Hommes	36
Dispositif de signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel	37
Politique Handicap au travail	37
Mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics de la Métropole, des communes, des satellites et des gros Donneurs d'Ordres : vers plus d'exemplarité	38
5 - INDICATEURS.....	39
TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	40
<i>STRATEGIE GLOBALE DE RÉDUCTION ET GESTION EXEMPLAIRE DES DÉCHETS</i>	<i>41</i>
1 – STRATEGIE « ZERO DECHET » ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	42
Prévention des déchets.....	42
Économie circulaire	44
Tri et collecte.....	46
3 – DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIE COHÉRENTE, INNOVANTE ET DURABLE.....	47
Adoption du volet métropolitain du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)	47

4 – <i>ŒUVRER POUR LA RELOCALISATION DE L'ECONOMIE</i>	48
Reterritorialisation des filières alimentaires dans le cadre de la P2A	48
5 – <i>AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE</i>	48
Création d'une agence de développement métropolitaine en faveur des transitions	48
Parcours en faveur de l'inclusion numérique des TPE en Quartier Politique de la Ville (QPV)	49
Stratégie et plan d'action Med Vallée	49
Une stratégie touristique de développement durable et d'attractivité	50
6 – <i>ENGAGER LES ACTEURS ECONOMIQUES DANS DES DEMARCHES EXEMPLAIRES</i> ...	51
Soutien aux partenaires têtes de réseaux et structures d'aide à la création et au développement d'entreprises à « impact » et de structures de l'ESS	51
Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique	51
Soutien à des initiatives au cœur des quartiers	51
Animation de la Page « j'agis pour le territoire » lancée en 2021 - site entreprendre	51
Mécénat de fondation en faveur d'associations Politique de la Ville	51
Des actions d'exemplarité au BIC	52
7 - <i>FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ</i>	53
Le choix d'un établissement de crédit responsable et éthique.....	53
Une exigence d'éthique en faveur de la paix en Europe	53
Engagement dans une stratégie de numérique responsable et la sobriété numérique	53
Élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)	54
8 - <i>INDICATEURS</i>	54
L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	55
<i>CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE</i>	56
1 – <i>VERS UNE CULTURE DE QUALITE POUR TOUS</i>	57
Élaboration d'une politique patrimoniale structurée	57
Le Tra'Molière, un exemple de culture à la portée de tous	57
La démarche d'écoexemplarité du Musée Fabre	58
2 – <i>SPORT POUR TOUS</i>	59
Des rencontres scolaires et grand public autour du sport de haut niveau	59
« Été Quartier » : dispositif d'accès au sport pour les jeunes	59
La rénovation des équipements	59
3 - <i>FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE</i>	60
Prévention des risques	60
Sensibilisation des agent.e.s à la prévention santé.....	60
Prévention de la désinsertion professionnelle	60
LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	61

1 – LA PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION	62
Les avis et autosaisines du Conseil de Développement	62
Le renouvellement des conseils citoyens	62
Le développement du travail en transversalité et sur les enjeux de développement durable	63
Œuvrer en coopération avec les territoires voisins et à l’international	64
2 – L’ÉVALUATION, LA STRATÉGIE D’AMÉLIORATION CONTINUE	65
L’engagement de la Ville et de la Métropole de Montpellier dans la démarche Climat Air Energie pour évaluer la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans leurs politiques publiques	65
Une nouvelle organisation interne pour une meilleure efficacité du projet politique	65
Le travail d’évaluation des politiques publiques de la collectivité	66

Introduction méthodologique

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer, chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport a vocation à évaluer les actions de la Métropole au regard des objectifs du développement durable. Le décret d'application de cet article prévoit que le rapport décrive, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Il précise que le rapport doit comporter au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées à l'article L. 110-1 III du Code de l'environnement :

- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ;
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les cinq finalités du développement durable sont :¹

- **La lutte contre le changement climatique ;**
- **La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent**
- **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;**
- **La transition vers une économie circulaire ;**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains.**

Le décret d'application prévoit que ces bilans comportent, en outre, une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes.

Afin de permettre une lecture à la fois facile et pertinente, le rapport de la Métropole a été construit en cinq chapitres, correspondant aux cinq finalités, analysant les politiques territoriales de la Collectivité et le fonctionnement interne des services. Les principes, fils conducteurs du rapport, sont le suivi et l'évaluation des politiques publiques afin d'identifier les forces et les faiblesses de leur mise en œuvre et permettre ainsi une meilleure efficacité de la gouvernance territoriale. L'amélioration continue est ici recherchée. Un sixième chapitre rassemble les cinq éléments de méthode, inhérents au développement durable : la participation de la population et des acteurs, le pilotage et la transversalité de la démarche, l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue.

Chaque chapitre contient les éléments suivants :

- la présentation des objectifs, des actions et des perspectives poursuivis par la Métropole dans les politiques qu'elle mène sur son territoire, avec le détail des actions les plus remarquables mises en œuvre en 2022, dans une vision évaluative au sens du décret du 17 juin 2011 ;
- un encadré intitulé « Fonctionnement de la Collectivité » qui rappelle les principales réalisations de la Métropole en faveur du développement durable dans son fonctionnement interne (bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au sens du décret du 17 juin 2011) ;
- quelques indicateurs clés renseignés sur l'année 2021 ou 2022 en fonction des données disponibles.

¹ Ces finalités sont présentées au III de l'article L110-1 du Code de l'Environnement. La LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a modifié l'intitulé de deux finalités : la finalité 2 s'est vue adjoindre la partie « ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent », la finalité 5 anciennement intitulée « Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables », devient désormais « Transition vers une économie circulaire ».

CHAPITRE 1^{er}

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



OXYGÈNE, stratégie de mobilités décarbonées pour un air de qualité



Contribution aux ODD : une politique en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air a des bénéfices directs en matière de santé (ODD 3 et ODD 10) et de réduction des nuisances et pollutions (ODD 11 et 15) et la réduction des mobilités carbonées contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre (ODD 13).

Montpellier Méditerranée Métropole a arrêté en 2022 son PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) solidaire, avec pour ambition d'être un territoire neutre en carbone en 2050. Sa stratégie est déclinée en 10 orientations et 28 actions. La qualité de l'air, tout comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sont les défis transversaux du PCAETs, pour lequel la Métropole entend conduire une stratégie globale, soucieuse d'apporter des réponses aux différents enjeux, tant sanitaires, qu'écologiques et sociaux. En effet, la pollution de l'air a des conséquences sanitaires (en 2019 au moins 2 000 habitants étaient soumis à des dépassements de la valeur limite pour le dioxyde d'azote et presque toute la métropole vit dans des lieux qui dépassent les seuils recommandés par l'OMS en 2021), mais aussi sociales, puisque le sujet touche davantage les populations les plus modestes.

C'est pourquoi, en début d'année, la Métropole a souhaité réaffirmer son engagement en matière de qualité de l'air et de mobilités décarbonées avec notamment l'instauration d'une ZFE (Zone à faible émission).

L'amélioration de la qualité de l'air et de l'information sur le sujet est passée par une collaboration renforcée avec ATMO Occitanie pour un dispositif de surveillance et d'alerte adapté, ainsi que des investissements dans des véhicules pour les agents et pour les transports en commun décarbonés ou peu émissifs de polluants.

La renaturation de la Ville se traduit par la mise en place de véritables « espaces de respiration », avec une conception participative, comme le futur Agriparc des Bouisses mettant ainsi l'urbanisme au service des mobilités douces et de la « ville des proximités », pour réduire les besoins de déplacements. La politique de transports en commun gratuits pour les habitants vient aussi conforter la démarche.

La ZFE a été mise en place dès le printemps 2022. La période transitoire d'appropriation du règlement a pris fin en décembre 2022. Elle se poursuit par un élargissement progressif fonction des catégories de véhicules jusqu'en 2025. Limité à 11 communes dans un premier temps, le périmètre géographique couvrira toute la Métropole à partir de 2026. En parallèle à cette interdiction de circulation pour certains véhicules, la Métropole souhaite évidemment offrir des alternatives pour les habitant.e.s et les professionnel.le.s. Des dérogations ont été instaurées pour les petits rouleurs et pour certaines activités. La politique de mobilité met en place la gratuité des transports, les aides à l'acquisition de vélos et VAE, l'accès aux parcs relais à tous les véhicules, le développement des stations multi énergies et de bornes électriques....

1 – RELEVER LE DEFI DU TERRITOIRE COMPACT ET ECONOMOME EN ESPACE

Un urbanisme durable

✓ Un PLUi-Climat

La poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'inscrit dans la volonté du nouvel exécutif de développer un PLUi-Climat, véritable instrument de la transition écologique et énergétique. Le PLUi-Climat appuie ainsi son action sur un socle d'objectifs généraux : qualité du cadre de vie, urbanisme de proximité, cohésion sociale et territoriale, accès au logement et à l'emploi pour tous, pratiques culturelles, sportives et de loisirs, protection des milieux naturels et agricoles. L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été l'occasion d'une large concertation sur le territoire.



✓ Rénovation de la Comédie et de l'Esplanade

Le secteur Comédie, Esplanade, Triangle constitue l'un des plus grands secteurs piétonniers de France (8 ha au total). Il comprend de nombreux équipements tels que le musée Fabre, le Corum, l'office de tourisme, le cinéma Gaumont, le Pavillon Populaire, le Polygone, l'espace Dominique Bagouet, le lycée Joffre... Il est à l'articulation de plusieurs territoires d'enjeux majeurs, avec des espaces créés au fil du temps, qu'il s'agit de mettre en cohérence aujourd'hui les uns avec les autres.

C'est ainsi que 2022 a été l'année du lancement du projet de rénovation, avec pour ambition de donner à la Place de la Comédie, et l'Esplanade une dimension métropolitaine, d'améliorer l'articulation entre centre historique et faubourgs (Arceaux, Antigone, Beaux-Arts et Gare/Gambetta) et de redynamiser le cœur de ville.

Cette grande rénovation poursuit plusieurs objectifs :

- S'adapter à l'urgence climatique : minérale, la place de la Comédie contribue aux îlots de chaleur urbains lors des canicules que nous avons connues. Sa végétalisation vise à réduire fortement les pics de chaleur et à faire baisser la température ;
- Améliorer le cadre de vie : plus de 100 000 personnes passent chaque jour par la Comédie, alors qu'elle n'a plus connu de grands travaux depuis les années 80, que les revêtements sont dégradés et disparates et que le mobilier urbain nécessite d'être rénové ;
- Disposer d'un espace de rencontre agréable : permettre de constituer un véritable lieu à vivre, où passer un moment ;
- Candidater au label UNESCO : Montpellier ambitionne de candidater au patrimoine mondial de l'UNESCO, pour bénéficier d'une reconnaissance de la qualité des espaces et contribuer à préserver ce patrimoine ;
- Avoir une centralité piétonne : au-delà de la place, c'est tout le secteur Esplanade, Triangle, boulevard Sarraïl, Victor Hugo... qui est concerné par l'embellissement et l'élargissement de l'espace piétonnier.



Le projet vise donc à valoriser un poumon vert en cœur de ville, avec la création de 3 400 m² d'espaces végétalisés sur l'Esplanade d'allées de jardin de part et d'autre de l'allée centrale, et une stratégie végétale favorisant la biodiversité, la fraîcheur, la désimperméabilisation des sols, ainsi que la continuité de la trame paysagère sous les platanes.

L'éclairage sera aussi repensé et adaptatif pour limiter la pollution lumineuse, tout en permettant la mise en lumière du patrimoine. Les travaux vont s'étaler jusqu'à mi-2025.

2 – ACCELERER LA TRANSITION VERS DE NOUVELLES MOBILITES

Le soutien et la promotion des mobilités alternatives à la voiture thermique individuelle

✓ **Concertation du projet de bustram**

Dans les mesures socles de la Stratégie des Mobilités à Horizon 2025 de Montpellier, est inscrite la réalisation de 5 lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) appelé bustram.

Le bustram est un nouveau concept qui peut être défini au travers de 4 éléments fondamentaux :

- La régularité et la performance, avec des voies réservées aux bustram, une priorité aux feux systématique, des fréquences renforcées à 10 min en milieu urbain et une amplitude élargie ;
- Les stations, similaires à une station tramway avec un design spécifique et un haut niveau de service associé, telle que l'information en temps réel, le confort d'attente ou encore l'accessibilité universelle
- Le matériel roulant, qui sera décarboné pour un transport sans émission de gaz à effet de serre ;
- Les aménagements, qui seront l'opportunité de redistribuer l'espace public en faveur des piétons, des cycles et des espaces paysagers pour créer une ville apaisée et agréable à vivre.

Le bustram mis en service en 2025 sera constitué d'un réseau de 5 lignes desservant les principales zones d'emplois de la Métropole et assurant un maillage complémentaire à celui du tramway. Deux mois de concertation ont eu lieu avec des panneaux de présentation, un registre papier de recueil des observations et propositions, une page internet dédiée au projet et un registre dématérialisé. Cinq réunions publiques se sont tenues.

Des études et propositions complémentaires vont être menées pour faire suite aux remarques et propositions de tracés alternatifs.

✓ **Poursuite de l'expérimentation de covoiturage Klaxit et évaluation de son impact**

Lancée en juillet 2020, la solution Klaxit vise à l'atteinte d'une masse critique suffisante sur la plateforme de covoiturage, grâce à une incitation financière directe des covoitureurs. Cette démarche s'accompagne d'un rapprochement avec les principaux employeurs du territoire : la Métropole a décroché le Prix de la collectivité française ayant accompagné le plus d'employeurs sur son territoire lors du dernier « Off du Covoiturage » organisé par Klaxit en juin. La Métropole accompagne 37 employeurs dans une démarche avancée de covoiturage pour leurs salariés. Elle est aussi la deuxième métropole de France en termes de trajets covoiturés : plus de 69 000 trajets avec plus de 4 300 covoitureurs ou covoitureuses actif.ve.s. C'est pourquoi Montpellier a souhaité prolonger son engagement auprès de Klaxit, avec 300 000 € attribués pour cinq mois de fonctionnement.

L'évaluation de cette politique publique sera accompagnée de données issues d'une convention de partenariat, constitutive du « Baromètre du covoiturage sur autoroute », avec les acteurs Cyclope et Vinci Autoroutes. Cette convention permet à la Métropole d'avoir accès à des résultats d'études. Un point de mesure a ainsi été créé sur l'autoroute A709 (proche sortie Vendargues). Une caméra est installée et raccordée, fournissant après traitement, les ratios de véhicules en covoiturage ou non.



©H.Rubio/3M - Déploiement du dispositif de covoiturage domicile-travail



✓ **Réseau express vélo**

Construire une métropole cyclable implique de la doter en priorité d'un Réseau Express Vélo, c'est-à-dire un réseau cyclable continu, sécurisé et confortable qui relie les cœurs de village des communes au cœur de la Métropole, jusqu'à la place de la Comédie, mais aussi les communes du territoire entre elles.

Ce Réseau Express Vélo sera l'épine dorsale du maillage cyclable de la Métropole. Il a pour objectif d'offrir une expérience qualitative aux personnes se déplaçant à vélo sur un réseau cyclable identifié comme structurant.



©Ch.Ruiz/3M - Campagne Rejoignez le Mouvement

Il permettra également de répondre à toutes les nouvelles pratiques, dont la cyclo-logistique en forte croissance sur le territoire, et tous les gabarits de cycles.

En 2022, le projet de REV a été présenté. Il sera constitué d'un anneau autour du centre-ville de Montpellier, de 4 anneaux en périphérie, et de 11 radiales reliant les communes de la Métropole et Montpellier, soit environ 230 km de linéaire, complétés d'un maillage plus fin, constitué de réseaux de liaison et de proximité.

✓ **Prolongation et élargissement du soutien à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique neuf et d'occasion**



©Ch.Ruiz/3M - Aide de 500€ à l'achat d'un vélo électrique par la Métropole de Montpellier

En 2020, la Métropole a procédé au lancement d'un dispositif volontariste d'aide universelle à l'achat de Vélos à Assistance Electrique (VAE) neufs, à hauteur de 500 €. Le dispositif a été prolongé et élargi en 2021 en :

- intégrant dans l'assiette subventionnable tous les équipements afférents à la sécurité (casque, antivol, tenue réfléchissante, etc...) ;
- créant une nouvelle aide financière à l'achat de VAE d'occasion achetés physiquement chez un vélociste du territoire métropolitain (25 % du prix d'achat dans la limite de 200 € maximum) ;
- permettant l'aide à l'acquisition de kits d'électrification de vélos musculaires.

Avec plus de 28 000 dossiers déposés entre 2020 et début 2022, la Métropole a souhaité prolonger à nouveau ce dispositif. En lien avec la mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) au 1^{er} juillet 2022, l'aide a également été ouverte aux professionnels dans les mêmes conditions pour l'acquisition de vélos cargo et triporteurs

La décarbonation de la logistique urbaine

✓ **Développement d'une logistique du dernier kilomètre avec La Poste**

La Métropole et le groupe La Poste ont souhaité développer un cadre partenarial de travail avec pour objectifs de converger ensemble vers une logistique urbaine éco-responsable par la décarbonation et la massification à 2026 des flux distribués dans la Métropole. Il s'agit de contribuer à la décongestion urbaine, à l'adaptation au changement climatique, à l'amélioration de la qualité de l'air, au développement de nouveaux services et de nouveaux emplois.

Les leviers d'actions suivants ont pu être identifiés :

- Contribuer à la mise en œuvre des 19 actions prévues au Schéma directeur de la logistique urbaine de la Métropole, regroupées en 4 grands thèmes développés par la Métropole : locaux, moyens de transport, réglementation et gouvernance ;
- Décarboner le transport de marchandises en ville par le développement de services, le report modal et le renouvellement des flottes de véhicules ;
- Activer le levier de la commande publique ;
- Réussir la livraison à la 1^{ère} présentation ;
- Participer au test et au développement de nouveaux modèles de service de logistique urbaine ;
- Etudier l'opportunité d'un label logistique urbaine ;
- En matière de gouvernance, mettre en place un comité de suivi et d'un comité de pilotage pour le suivi de cette convention

✓ **Expérimentation pour des droïdes autonomes de logistique urbaine**

En 2019, Montpellier Méditerranée Métropole a approuvé l'expérimentation de droïdes électriques autonomes pour la livraison du dernier kilomètre. L'objectif de cette expérimentation est d'évaluer l'intérêt et les impacts d'une logistique urbaine automatisée, d'en mesurer l'intérêt social, environnemental et économique ainsi que l'acceptabilité par les populations.

C'est ainsi que le projet de droïde autonome « CARRETA » est testé à Montpellier, avec plusieurs partenaires que sont La Poste, STEF (opérateur de transport) et le pôle de compétitivité CARA. En 2022, GRDF a souhaité intégrer le consortium pour tester des solutions de mobilité autonome permettant de procéder à des activités de maintenance et respectueuses de l'environnement. L'objectif pour GRDF est de tester un cas d'usage relatif à la surveillance des ouvrages gaz dans les zones piétonnes et de valider la fiabilité des mesures.

La structuration d'un réseau armature ferroviaire à l'échelle du territoire métropolitain

✓ **Relance de La Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP)**

La LNMP est un projet de liaison ferroviaire à grande vitesse et partiellement mixte (voyageurs + frets) entre Montpellier et Perpignan, elle poursuit le Contournement ferroviaire Nîmes – Montpellier (CNM) vers le réseau grande vitesse espagnol. Sa réalisation est d'autant plus nécessaire que la section de Montpellier à Béziers, voire jusqu'à Narbonne, est actuellement l'une des plus saturées au plan national, comme l'a mis en évidence l'Observatoire de la Saturation ferroviaire piloté par l'Etat en 2016.

Cet axe fait partie du corridor méditerranéen identifié comme prioritaire dans le Réseau TransEuropéen de Transport (RTE-T).

En 2022, un protocole d'intention de financements par les 10 collectivités traversées par la LNMP (3 départements et 7 EPCI), définissant les clés de répartition financières entre elles a été signé, et l'enquête publique a été réalisée. Ce tronçon ferroviaire devrait voir le jour en 2034.



©Antoine Damaud/Région Occitanie

Analyse et suivi de la qualité de l'air et sensibilisation

✓ **Étude pilote d'évaluation des impacts sur la santé de multiples expositions environnementales**

La Métropole de Montpellier est l'un des trois sites pilotes (avec Lille et Rouen) d'une étude nationale de Santé Publique France destinée à vérifier la faisabilité d'une évaluation des impacts sur la santé des populations de multiples expositions environnementales (qualité de l'air, nuisances sonores, accessibilité des espaces verts) et comportementales (activités physiques, habitudes de mobilité). Cette étude pilote prendra la forme d'une Evaluation Quantitative des Impacts sur la Santé (EQIS), un outil développé par l'OMS pour aider à la prise de décision concernant des interventions sur ces déterminants de santé.

Elle permettra à Montpellier Méditerranée Métropole de :

- participer au développement d'un outil scientifique au service de la promotion d'environnements urbains favorables à la santé ;
- orienter ses politiques publiques dans une approche recommandée par l'OMS, en favorisant une vision transversale intégrant à la fois l'air et plusieurs autres déterminants environnementaux (bruit, place du végétal...) et comportementaux (habitudes de mobilité) ;
- bénéficier d'une démarche d'acculturation collective des services de la Métropole mobilisés parmi les acteurs locaux (notamment, ATMO Occitanie) réunis par SPF ;

- valoriser les données produites localement, en permettant au territoire de s'inscrire plus en avant dans une démarche de « Santé Environnementale » ;

A terme, ces résultats contribueront également à l'élaboration des évaluations environnementales des documents réglementaires en cours de rédaction (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Plan De Mobilité, ...). Les résultats de l'étude sont attendus sur 2023.

✓ **Participation à la journée nationale sur la qualité de l'air**

À l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air 2022, Montpellier Méditerranée Métropole a organisé des événements de sensibilisation, sur deux volets : un premier à destination des enfants dans les écoles et un second au grand public sur l'espace public.

Ainsi, dans la continuité de l'édition 2021, le CPIE APIEU a proposé des interventions (15 demi-journées) pour sensibiliser les enfants sur les enjeux de la qualité de l'air dans 15 écoles dont 7 se trouvent à Montpellier et 8 dans le reste de la métropole. Un livret pédagogique a été distribué à chaque élève à l'issue de l'intervention.

De plus, un stand animé par le CPIE-APIEU à destination du grand public a été installé (communication via support ATMO Occitanie, information sur le dispositif de surveillance, partage de bonnes pratiques, sensibilisation, enjeux qualité de l'air intérieur, politique mobilité en cours, fonds air/bois) et une balade urbaine sur la thématique de la qualité de l'air ouverte à toutes et tous a été organisée. L'objectif principal est d'allier la théorie avec l'observation terrain dans un but de sensibilisation.

✓ **Expérimentation et étude sur l'impact de la pollution de l'air sur la santé**

Montpellier s'est associée avec une start-up locale et le CHU pour expérimenter Air-Map, un outil de mesure de la pollution de l'air afin d'étudier son impact sur la santé. Plus concrètement, il s'agit de créer un jumeau numérique de la population métropolitaine, c'est-à-dire, un outil numérique pour produire des indicateurs sur le lien entre pollution atmosphérique et santé des habitants à l'échelle des quartiers de la Métropole. Accessible en ligne, AIR-MAP doit permettre de définir, prioriser et évaluer des politiques publiques pour maximiser le gain de santé. Ce projet s'inscrit dans les orientations de MED VALLÉE qui vise à faire de la Métropole de Montpellier, un pôle de classe mondiale en matière de santé, d'environnement, d'alimentation et de bien-être, en fédérant les acteurs des différents écosystèmes de la recherche, de l'enseignement supérieur et des entreprises, afin de créer une dynamique innovante, collective et partagée. AIR-MAP, l'intelligence artificielle au service des politiques de santé publique.

3 – SOBRIETE ENERGETIQUE, ENERGIE RENOUVELABLE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une stratégie 2050 et un plan d'action pragmatique

✓ **Arrêt du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**

Le PCAETs de Montpellier métropole repose sur 3 axes qui sont :

- Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer ses effets ;
- Accompagner le territoire dans la transition énergétique ;
- Poursuivre la trajectoire énergie-climat et inscrire le territoire dans les politiques post-carbone.

La révision du document, entamée en 2018, s'est accompagnée d'une concertation continue auprès des partenaires, des communes et de l'ensemble des acteurs du territoire, leur permettant de s'exprimer sur le projet à différents stades de son avancement. Cette concertation et co-construction a permis d'arrêter un projet de PCAET solidaire en mars 2022, ambitionnant de devenir territoire neutre en carbone en 2050 et optant pour une diffusion, une ramification de ses engagements au sein de l'ensemble de ses politiques publiques et déclinant sa stratégie en 10 orientations et 28 actions.

Priorité à l'efficacité et la sobriété énergétiques

✓ **Plan de sobriété énergétique**

La Métropole, comme l'ensemble des collectivités et acteurs économiques du territoire national, subit l'explosion du coût des énergies. La Collectivité fait ainsi face à des hausses considérables : +175% pour l'électricité, +250% pour le gaz, +75% pour l'éclairage public. Dès l'exercice 2023, cela engendrerait un surcoût d'une dizaine de millions d'euros pour le strict périmètre de la Métropole, ce qui va peser lourdement sur le budget de fonctionnement.

Malgré le choc budgétaire sans précédent que représente cette évolution, la Métropole a fait le choix affirmé d'éviter d'éroder le service public proposé à la population, en s'engageant dans un plan de sobriété énergétique, reprenant et renforçant les actions déjà existantes ou prévues (notamment en lien avec son PCAETS) et engageant de nouvelles pistes de progrès.

C'est ainsi qu'avec des pratiques déjà ancrées (respect de températures réglementaires dans les bâtiments, électrification de la flotte de véhicules, éco-gestes et sensibilisation, développement des énergies renouvelables...) et leur renforcement (diminution des températures hivernales et des bassins des piscines, accélération de la rénovation du parc d'éclairage public et de la politique d'extinction...), la Métropole s'est inscrite dans une politique d'efficacité énergétique ambitieuse, par exemple en matière de remplacement des chaudières de plus de 15 ans ou lors de la mise en place du plan fraîcheur, pour déployer des solutions passives de rafraîchissement des locaux (brise-soleil, films réfléchissants, ventilateurs plafonniers). La mise en œuvre d'un plan lumière, les formations à l'écoconduite des agents et à la pratique du vélo en ville sont autant d'actions visant la sobriété.

À cela s'ajoute le soutien à des acteurs et démarches nationales visant à faire évoluer les règles de la commande publique ou certaines normes admises en matière de température de conservation des œuvres.

✓ **Animation du guichet unique de la rénovation**

La Métropole a conventionné avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat pour l'animation du guichet unique de la rénovation énergétique. Ainsi, cette dernière propose des conseils neutres, gratuits et indépendants aux particuliers et aux copropriétaires qui souhaitent s'engager dans une démarche de maîtrise de leurs consommations d'énergie et d'eau dans leur logement. Depuis juin 2021, Montpellier Méditerranée Métropole propose une aide à la rénovation énergétique de 1300 euros aux propriétaires, copropriétaires, habitants ou bailleurs, d'un logement individuel ou en copropriété, sans condition de ressources. Avec cette aide, cumulable avec les dispositifs existants, la Métropole souhaite engager un véritable effet levier pour atteindre les objectifs ambitieux du Plan Climat Energie Territorial : 1300 logements rénovés en 2021, 4500 par an à partir de 2030.



L'ALEC déploie le programme Eco'minot dans les écoles afin de sensibiliser les enfants et apporter les outils nécessaires pour une évolution des pratiques.

En complément du conseil aux particuliers, le Guichet unique de la rénovation énergétique organise de nombreuses manifestations et participe à des événements tout au long de l'année :

- Des Café Climat, rencontres thématiques dans les communes de la métropole,
- Des visites de sites chez des particuliers ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique,
- Des émissions radio pour sensibiliser et informer le grand public.

L'ALEC propose également un accompagnement pour les communes situées dans la métropole de Montpellier. Il est financé depuis 2007 grâce à un soutien fort de Montpellier Méditerranée Métropole, de l'ADEME, de la Région Occitanie, de l'Europe et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Particulièrement adapté aux communes de moins de 10 000 habitants qui manquent souvent de ressources internes, le dispositif CEP (Conseil en Énergie

Partagé) initié par l'ADEME apporte les compétences nécessaires pour faire les bons choix en matière de transition énergétique et écologique. Ce dispositif, en plus de l'énergie, intègre une mission dédiée aux économies d'eau qui permet ainsi d'avoir une vision complète des flux consommés par la commune.



✓ **Signature de la charte Ecowatt**

Dans la logique d'action vers la sobriété énergétique et l'efficacité, la Métropole est devenue partenaire d'EcoWatt, dispositif développé par RTE et l'ADEME pour permettre aux habitantes et habitants du territoire métropolitain d'agir sur leur consommation d'électricité. Au-delà des actions sur son patrimoine, elle s'engage également à sensibiliser tous les publics et à relayer les signaux d'alerte auprès de la population, via les différents outils de communication disponibles, par exemple.

✓ **Signature du nouveau contrat de concession d'électricité**

Le 11 juillet 2022, Montpellier Méditerranée Métropole, Enedis et EDF ont officialisé la signature du renouvellement du contrat de concession d'électricité pour une durée de 25 ans sur le territoire des communes de Montpellier, Baillargues, Castelnau-Le-Lez, Le Crès, Fabrègues, Montferrier-sur-Lez, et Perols.

Cela a permis de définir pour les 25 prochaines années les axes d'investissements garantissant un service de qualité sur le périmètre de la concession, afin d'améliorer la résilience du réseau dans un contexte accru d'électrification des usages et de développement des énergies renouvelables.

Le développement des énergies renouvelables

✓ **Création et mise à disposition d'un cadastre solaire**

L'objectif de la Métropole de Montpellier est de multiplier par 1,6 la part d'énergie renouvelable locale dans la consommation d'ici 2026 et d'atteindre 44% de cette part à l'horizon 2050 (objectifs issus du PCAETS). Afin d'y contribuer, elle a mis au point un cadastre solaire pour permettre d'identifier le potentiel solaire de la toiture des bâtiments et ainsi encourager la production d'électricité ou de chaleur.

Le cadastre solaire s'adresse à tous, particuliers, professionnels, collectivités. C'est un outil d'aide à la décision pour favoriser l'émergence de projets solaires photovoltaïques. Il est librement accessible sur le lien <https://montpellier3m.cadastre-solaire.fr/>

✓ **Classement du réseau de chaleur**

Un réseau de chaleur et de froid est un système de distribution d'énergie centralisé permettant de desservir plusieurs consommateurs (immeubles collectifs, industriels, centres commerciaux, hôpitaux, ...). Il est principalement utilisé à des fins de chauffage et eau chaude sanitaire à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'une agglomération.

Afin de favoriser le recours à la chaleur renouvelable, tout réseau basé à plus de 50% sur une énergie renouvelable ou de récupération est classé. Cela signifie qu'à l'intérieur d'un périmètre géographique défini, les bâtiments neufs ou rénovés ont l'obligation de se raccorder à ce réseau de chaleur, ce qui est désormais le cas depuis 2022.

4 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Économies d'énergies, rénovations

✓ **Plan de sobriété énergétique**

La Métropole, comme l'ensemble des collectivités et acteurs économiques du territoire national, subit l'explosion du coût des énergies. La Collectivité fait ainsi face à des hausses considérables : +175% pour l'électricité, +250% pour le gaz, +75% pour l'éclairage public. Dès l'exercice 2023, le surcoût est estimé à une dizaine de millions d'euros pour le strict périmètre de la Métropole, ce qui va peser lourdement sur le budget de fonctionnement.

Malgré le choc budgétaire sans précédent que représente cette évolution, la Métropole a fait le choix affirmé de préserver le service public. Un plan de sobriété énergétique a été adopté dès décembre 2022. Il reprend et renforce les actions déjà existantes ou prévues (notamment en lien avec son PCAETS), et engage de nouvelles pistes de progrès.

De nombreuses pratiques étaient déjà ancrées : respect de températures réglementaires dans les bâtiments, électrification de la flotte de véhicules, éco-gestes et sensibilisation, développement des énergies renouvelables... Certaines seront renforcées : diminution des températures hivernales et des bassins des piscines, accélération de la rénovation du parc d'éclairage public et de la politique d'extinction... La mise en œuvre du plan lumière, les formations à l'écoconduite des agents et à la pratique du vélo en ville sont autant d'actions visant la sobriété. À cela s'ajoute le soutien à des acteurs et démarches nationales visant à faire évoluer les règles de la commande publique ou certaines normes admises en matière de température de conservation des œuvres.

✓ **Optimiser la consommation d'énergie des bâtiments métropolitains**

En 2022, un outil supplémentaire à la GTC, Deepki, permet à la Métropole d'affiner ses actions et de maîtriser au mieux les consommations et dépenses d'énergie, entre autres, grâce au recueil des factures d'énergie de l'ensemble des bâtiments métropolitains. Il a également pour but également de :

- suivre l'évolution des consommations d'énergie,
- visualiser les courbes de charge de chaque site et de mettre en place des actions de maîtrise d'énergie,
- engager des optimisations énergétiques sur les compteurs,
- recevoir des alertes de dépassements.

✓ **Poursuite des objectifs du décret Tertiaire**

Le décret tertiaire impose à tous les acteurs privés et publics ayant des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² des réductions de consommations d'énergie significatives (-40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050). La Métropole a ainsi programmé des investissements conséquents pour atteindre ces objectifs. Un budget de 1,6 M€ est proposé pour entreprendre des rénovations et améliorations des équipements de génie climatique des bâtiments métropolitains (chaudières à condensation, centrales de traitement d'air, pilotage et télégestion des sites à distance, suivi des consommations par l'outil Deepki, suivi et économies d'eau, informations et sensibilisations aux agents, etc.).

De plus, une étude pour la mise en place d'un schéma directeur de rénovation thermique sur l'ensemble des bâtiments concernés a été lancée en 2021 et finalisée en juin 2022. Un poste de technicien en rénovation énergétique a été créé pour suivre cette étude et les rénovations à venir.

Production d'énergies renouvelables

✓ **Installation de 500 m² d'ombrières photovoltaïques sur la piscine Alex Jany**

La Métropole a déployé une politique volontariste et ambitieuse en matière d'énergie issue du photovoltaïque. 16 sites métropolitains sont d'ores et déjà équipés, ce qui représente près de 2 MWc. 4 sites sont actuellement en chantier avec notamment l'installation de 500 m² d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation sur le parking de la piscine Alex Jany, située sur la commune de Jacou.

L'électricité produite sera autoconsommée en totalité par les équipements de la piscine afin de diminuer les consommations électriques et la facture annuelle de 20 à 25 %. Les ombrières offriront également un confort d'usage aux utilisateurs du bâtiment en période estivale en limitant la climatisation des voitures en stationnement.

Cette installation en autoconsommation sera la troisième sur les bâtiments de la Métropole après la piscine Poséidon à Courdonterral et la pépinière d'entreprises Cap Oméga à Montpellier.

Verdissement du parc automobile

Dans la continuité de sa politique de verdissement de sa flotte, la Métropole continue d'investir dans des véhicules électriques, GNV ou hybrides, en lien également avec les objectifs et obligations de la ZFE (Zone à faibles émissions). L'ADEME et l'État ont d'ailleurs accordé près de 200 000 € de subventions pour accompagner le verdissement sur 2022 et 2023.

Entre 2021 et 2022, la part de véhicules électriques de moins de 3,5 tonnes est passée de 15 à 24 % de la flotte métropolitaine.

De plus, la Métropole possède 72 vélos de service dont 69 sont des VAE. Une équipe « cycles » a d'ailleurs été créée pour accompagner la poursuite de l'essor du vélo en interne.

En parallèle, la Métropole a également développé des bornes de recharge pour ses véhicules électriques. Sur 2022, 2,3 millions d'euros ont été mobilisés pour déployer 283 points de charge sur 9 sites, dont 130 au siège. Cinq bornes bidirectionnelles, permettant de charger en énergie les véhicules électriques mais également de restituer l'énergie au réseau électrique en cas de pic de consommation, ont été installées au pôle Plaine Ouest et sur son site Hélios, dans le cadre du projet innovant Flexitanie.

Plan de mobilité de la Ville

Enfin, 220 agent.e.s de la Métropole ont une prise en charge de leur abonnement tramway, et 80 agent.e.s un remboursement transport (train/bus) pour leurs déplacements domicile-travail, dans le cadre du plan de mobilité.

Économies d'énergies sur l'éclairage public

La transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole au 1er janvier 2015, a entraîné le transfert de la compétence voirie et espaces publics des 31 communes. Parmi ces nouvelles compétences, l'éclairage public devient un véritable axe de travail pour la Métropole.

✓ **Rénover le parc :**

Depuis plusieurs années, la Collectivité mène un ambitieux programme de rénovation énergétique de son parc d'éclairage public. La suppression totale des lampes à vapeur de mercure, depuis plus de 20 ans, en a été le point de départ sur le territoire de la Ville de Montpellier. Désormais, la Métropole poursuit son effort de rénovation en remplaçant progressivement l'ensemble des sources lumineuses d'ancienne génération (lampes à décharge) par des luminaires à LED. Chaque point lumineux rénové représente :

- 75% d'économie d'énergie en moyenne.
- Une baisse de la pollution lumineuse par une meilleure répartition du flux lumineux dirigé exclusivement vers le sol
- Un abaissement de 50 % de l'éclairage des voies résidentielles et secondaires sur une plage horaire de 23h - 5h

Par ailleurs, tout le matériel installé est sélectionné selon des critères de durabilité, d'évolutivité et de maintenance facilitée.

De plus, à chaque fois que c'est possible, il est procédé à une opération de « retrofit », à savoir de remplacement uniquement de l'appareillage électronique et de la lampe d'éclairage, sans remplacer le luminaire, ni le mât, générant ainsi d'importantes économies financières, et de matière première et rallongeant ainsi la durée de vie du matériel installé.

Le partenariat avec RECYLUM est maintenu pour assurer le recyclage de tout le matériel déposé.

Ainsi, en 2022, 6500 points lumineux ont été remplacés sur l'ensemble de la Métropole, selon la répartition géographique suivante :

- Pôle Vallée du Lez : 1013
- Pôle Cadoules et Béranges : 1558
- Pôle Piémont et Garrigues : 667
- Pôle Plaine Ouest : 571
- Pôle Littoral : 819
- Pôle Montpellier : 1872

Cela représente un effort annuel de renouvellement du patrimoine de la collectivité de 8.2%, très largement supérieur à la moyenne nationale qui se situe entre 3 et 4 %, et permet l'atteinte d'un taux de renouvellement en LED du patrimoine métropolitain de 46.4 %.

Cet effort a été reconnu et récompensé, en décembre 2022, par la signature de la Charte de rénovation de l'éclairage public de l'ADEME.

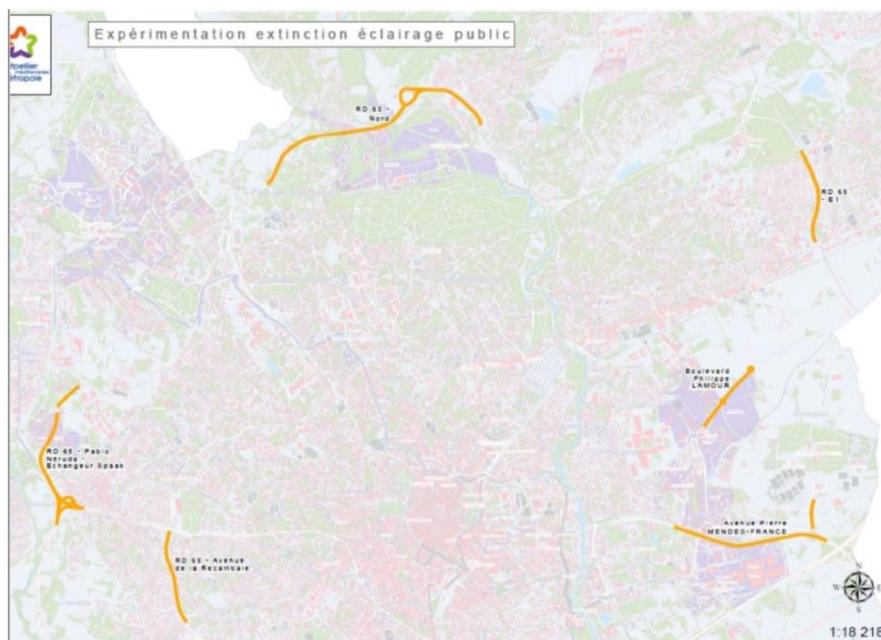
✓ **Accompagner les initiatives d'extinction**

Afin de répondre à la crise énergétique et à la prise de conscience de l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, de nombreuses communes ont souhaité mettre en place une extinction en cœur de nuit de leur éclairage public. Au 31 décembre 2022, 7 communes pratiquent cette extinction, à des horaires variant entre 22h 30 et 6h du matin : Castries, Clapiers, Grabels, Murviel-les-Montpellier, Prades-le-Lez, Sussargues, et Villeneuve-les-Maguelone. Afin d'accompagner ces communes, la Métropole met à leur disposition son expertise technique et ses ressources afin de :

- Réaliser un audit et les travaux de conformité de la signalisation routière de la commune
- Effectuer les aménagements techniques nécessaires sur le réseau pour éteindre les seules portions souhaitées.
- Mettre en œuvre l'extinction dans le créneau horaire attendu

La commune de Montpellier, de son côté, poursuit son expérimentation d'extinction des grands axes uniquement routiers de la commune. Après avoir démarré l'expérimentation d'extinction en cœur de nuit sur 7 axes majeurs de contournement, depuis le mois d'octobre 2021, elle a décidé sur ces axes d'étendre l'extinction à la nuit complète, depuis le mois d'avril 2022, pour une nouvelle période d'expérimentation. En 2023, si l'essai est concluant, il sera procédé à la dépose du matériel devenu inutile.

Ci-dessous, visualisation des grands axes concernés par l'extinction totale :



En 2022, 10 communes ont participé au « Jour de la nuit », en éteignant l'éclairage public le temps d'une nuit et en proposant des animations diverses et variées pour sensibiliser à ce sujet.

✓ **Construire une stratégie d'éclairage**

En 2022, le projet de définition d'une stratégie globale d'éclairage pour les 31 communes de la Métropole de Montpellier s'est accéléré avec le recrutement d'un responsable stratégie lumière et le démarrage d'un important processus de concertation devant aboutir, avant la fin d'année 2023 au vote du Plan Lumière de la collectivité.

Ce plan Lumière déclinera un panel d'actions organisées autour de quatre grands enjeux :

- Sécurité de l'espace public
- Protection de la biodiversité

- Economies d'énergie
- Esthétique lumineuse

Il permettra de définir une gestion différenciée de l'éclairage public suivant les usages constatés sur chaque type de voirie du territoire et permettant de concilier ces enjeux.

5 - INDICATEURS

- ✓ **Nombre de places de stationnement vélo en 2021 : 5 835 (+19 % par rapport à 2020)**
- ✓ **Total de linéaires cyclables dans le sens de circulation en 2022 : 583 km**
Cet indicateur ne tient pas compte des doubles sens cyclables ni des voies de bus partagées avec les vélos.
- ✓ **Consommation d'énergie finale des bâtiments de la collectivité (MWh) en 2021 : 34 535 MWh avec 12 435 MWh (36%) pour l'électricité, 20 491 MWh (59%) pour le gaz et 1 609 MWh (5%) pour les autres énergies (Bois, RMCF, Fioul)**
- ✓ **Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie : 20 GWh cumac/an pour un total de 116 400 €**

CHAPITRE 2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES



L'ADOPTION D'UNE STRATÉGIE POLITIQUE AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE



Contribution aux ODD : Par la grande transversalité d'une telle politique, il s'agit d'une action touchant à de nombreux ODD, dont principalement l'accès à une alimentation de qualité (ODD 2 et 3) pour toutes et tous (ODD 10), à travers des pratiques agricoles positives pour l'environnement (ODD 14 et 15 ainsi que 6), et contribuant à la résilience territoriale et aux productions locales de qualité (ODD 11 et 12).

Montpellier Méditerranée Métropole a engagé une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'une Politique Agroécologique et Alimentaire (P2A), adoptée par la délibération du 26 juin 2015, dont la première reconnaissance de PAT (Projet Alimentaire Territorial) en 2017 a été renouvelée en 2021 avec la volonté de réviser le cadre initial de cette politique publique et lui donner un nouvel élan pour développer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire métropolitain. Par ailleurs, dès l'origine, la volonté a été affirmée de co-construire et mettre en œuvre la politique publique agroécologique et alimentaire avec les 31 communes et les partenaires (acteurs de l'écosystème alimentaire et agricole, la communauté scientifique, les territoires voisins) la Métropole étant garante des cohérences territoriales à travers des documents de planification (SCoT, PLUi, PLH, PDM, PCAET...).

Convaincue qu'une action publique en faveur de l'agroécologie et de l'alimentation est une réponse durable et intégrée au maintien de l'économie agricole, à la crise climatique, au déclin de la biodiversité, à la fragilité des ressources en eau et à la précarité alimentaire, la Métropole a réaffirmé sa volonté de poursuivre la mise en œuvre d'une Politique Agroécologique et Alimentaire autour d'une stratégie, motivée par l'élargissement des thèmes d'intervention et une volonté de changement d'échelle. Cette politique s'inscrit en transversalité sur l'ensemble des finalités du développement durable.

La P2A vise ainsi à répondre à cinq finalités :

- proposer une alimentation saine et locale au plus grand nombre et assurer la continuité des approvisionnements ;
- soutenir l'emploi agricole et agroalimentaire local ;
- préserver les ressources naturelles (biodiversité, quantité et qualité des eaux, des sols et de l'air) et le patrimoine paysager ;
- limiter les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter aux évolutions climatiques ;
- contribuer à la cohésion sociale, au sein de la ville, et entre l'urbain et le rural.

Pour y arriver, celle-ci est réorganisée autour de 5 orientations stratégiques qui sont :

- façonner un territoire agroécologique ;

Il s'agit à la fois de mobiliser le foncier agricole pour faciliter l'installation d'agriculteurs, mais aussi de les accompagner vers la transition agroécologique.

- structurer un approvisionnement durable et résilient ;
Il s'agit d'accompagner de l'amont à l'aval la structuration des filières de produits locaux de qualité, en particulier en bio, et d'en faciliter la commercialisation en circuit court, à travers notamment le MIN (Marché d'Intérêt National), la commande publique pour la restauration scolaire ou encore la plateforme BOCAL

- permettre à tous les habitants d'accéder à une alimentation de qualité et choisie ;

Dans le sillage des Etats Généraux de la Solidarité portés par la Ville de Montpellier, les interventions publiques sont à articuler, au travers des politiques sociales, d'aménagement, de transport, de restauration collective, ainsi qu'en accompagnement des dynamiques collectives et initiatives citoyennes. Il s'agira aussi bien d'améliorer la connaissance de la précarité alimentaire sur le territoire que d'améliorer la qualité des approvisionnements de l'aide alimentaire, ou encore de permettre à toutes et tous de « Jardiner la ville ».

- diffuser les savoirs et promouvoir l'innovation ;

La Métropole entend contribuer au dialogue Science-Société, ce qui passe par une sensibilisation des enfants, mais également les citoyens, les échanges avec la communauté scientifique ou encore l'émergence d'innovations et de nouveaux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

- construire une gouvernance territoriale agroécologique et alimentaire.

La volonté est de co-construire et mettre en œuvre la politique publique agroécologique et alimentaire avec les 31 communes et partenaires.

L'appel à Projet Plan de relance, mesure 13 B du Projet Alimentaire Territorial est venu comme une opportunité pour renforcer et accélérer les projets portés par les partenaires du territoire. Montpellier Méditerranée Métropole, en tant que structure porteuse du PAT, a coordonné le montage d'une candidature partenariale, structurée selon les 5 orientations de la P2A (cf. délibérations du 22 mars et du 26 juillet 2022)

1 – UN URBANISME RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITE

La Métropole ambitionne la mise en œuvre de la stratégie biodiversité sur l'ensemble du territoire. A l'échelle de la planification, le PLUi-Climat, en cours d'élaboration, préserve les zones à enjeux de biodiversité et la restauration des continuités écologiques. Dans la continuité, la Métropole et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN) poursuivent et amplifient en 2022 leur coopération au travers notamment d'actions visant à améliorer et à développer la connaissance du patrimoine naturel, pour guider le travail de restauration ou de renforcement des continuités écologiques.

De la préservation à la valorisation des espaces agronaturels

✓ **Une politique d'acquisition foncière au service de la protection des espaces naturels et paysagers**

Certaines acquisitions foncières sont réalisées pour assurer :

- la renaturation de certains sites, notamment les 12 hectares du sud Fenouillet sur la commune de Pérols qui engageront la réparation d'une artificialisation excessive des sols par l'aménagement d'un corridor écologique et d'écoulement hydraulique après démolition des bâtiments commerciaux. Les acquisitions sont réalisées.
- la préservation de la trame verte ou des espaces agro-naturels et paysagers (préemptions en lien avec la SAFER notamment et rachat des fonciers portés par l'Etablissement Public Foncier Occitanie pour le compte de la Métropole sur le secteur Roquefraysse à Saint-Jean-de-Védas).
- les mesures de compensations environnementales : la définition d'une stratégie foncière est en cours d'élaboration pour permettre une démarche plus active, dans une plus grande anticipation afin d'engager la préservation de ces sites tout en accompagnant le développement des politiques publiques à travers les projets urbains.

Signature de conventions avec des associations

- La Métropole a signé une convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour participer au fonctionnement du Centre de soins de la faune sauvage. Elle a également noué un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), association qui contribue à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels en Occitanie, notamment par des actions de maîtrise foncière et de gestion de sites, le développement d'outils de connaissance, en particulier cartographiques viendront appuyer la mise en œuvre de la stratégie biodiversité à une échelle territoriale fine. Plusieurs communes se sont engagées en association foncière agricole (AFA) pour permettre le regroupement de propriétaires en vue de l'installation d'agriculteurs :
 - o AFA Ouest : St Georges d'Orques, Juvignac, Grabels
 - o AFA Haute vallée du lez : Prades le lez, Montferrier sur lez, Clapiers Jacou

Poursuite des coopérations en faveur d'espaces agricoles et naturels de qualité

Dans le cadre de sa politique agroécologique et alimentaire, et soutenue par le plan de relance, la Métropole poursuit sa coopération avec le CEN pour élaborer, avec les communes de Jacou et Clapiers, un plan de gestion du domaine de viviers et engager dès à présent de premières actions, dont :

- le Projet interrégional européen « Fleurs Locales » au domaine de Viviers
- une action de gestion des infrastructures agroécologiques de l'espace test agricole de Terracoopa (action portée par InPact Occitanie)
- un diagnostic des infrastructures agroécologiques avec les viticulteurs du domaine intéressés, dans le cadre du dispositif Biodivigne.

La Métropole poursuit également sa coopération avec la commune de Lavérune et le CEN Occitanie pour la programmation agroécologique du Clos du Parc. L'intervention du CEN s'inscrit dans le cadre du projet TERRAES « Territoires engagés pour la transition Agro-écologique, sociale et solidaire », qu'il porte, aux côtés de France Active Airdie (association de financement solidaire dédiée aux entrepreneurs engagés et aux structures de l'agriculture durable). Pour la conception des scénarios de développement agricole, l'expertise des partenaires agricoles (CIVAM Bio 34 et Terres Vivantes, membres d'InPact Occitanie et chambre d'agriculture) a été mobilisée et a permis d'expérimenter une approche à travers des ateliers de conception associant les représentants des deux structures et des agriculteurs.



©Frédéric Damerdji/3M Parc du château de Lavérune

Enfin, une réflexion sur l'accompagnement des communes est en cours. En effet, la consultation autour de la révision de la P2A a mis en évidence un intérêt pour le partage des expériences communales autour de l'enjeu de la mobilisation du foncier agricole. Dans cette perspective, en parallèle des actions partenariales engagées avec le soutien du plan de relance, un travail de recensement et d'analyse qualitative des initiatives communales a été établi par un groupe d'étudiant.e.s ingénieur.e.s agronomes de 3^e année de l'option. Ce travail a vocation à alimenter la réflexion sur les coopérations et mutualisations d'expérience entre communes et partenaires.

Accompagnement à l'émergence de projets agricoles communaux, création d'une méthodologie reproductible et expérimentation

Afin de mettre au point sur le territoire de la Métropole une méthodologie de développement de ces interventions, il est proposé d'expérimenter cette approche à partir de 2 communes-tests. L'action proposée intervient à deux échelles (communale et métropolitaine). Elle consiste d'abord en la construction d'une méthodologie de diagnostic et d'accompagnement reproductible à l'échelle d'une commune, et son application en phase test sur 2 communes volontaires de la Métropole : une commune à « profil littoral » (Villeneuve-lès-Maguelone), et une commune avec un « profil garrigues » (Castries) en coopération avec la Métropole. Ces deux communes sont concernées par des aires d'alimentation de captages prioritaires. La construction de la méthodologie intègre également le retour d'expériences

des autres projets auxquels INPACT et la chambre d'agriculture sont associés sur le territoire. La méthodologie communale reproductible et les retours d'expériences ont vocation à être partagés avec les autres communes dans le cadre d'une « coopérative de services » à construire sur ce thème.



© Cécile Marson/3M Vaches Aubrac dans les vignes
Domaine le Claud - Saint-Jean de Védas



©Frederic Damerджи/3M Ateliers de
Maguelone agriculture bio
Maraicher Maraichage

Le site Natura 2000 plaine de Fabrègues-Poussan

Le site Natura 2000 « Plaine de Fabrègues-Poussan » est situé à l'interface entre Montpellier Méditerranée Métropole et Sète Agglopôle Méditerranée. Il recouvre en partie 8 communes, dont 5 sont situées sur le territoire de la Métropole : Courmonterral, Cournonsec, Pignan, Fabrègues et Saussan, et 3 sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée : Montbazin, Poussan et Gigean. Ce site présente de forts enjeux écologiques sur le territoire et abrite de nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniales notamment : le rollier d'Europe, dont la répartition nationale est quasiment limitée aux régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie ainsi que l'outarde canepetière, qui est cantonnée à l'échelle nationale à la région Centre-Val de Loire et au pourtour méditerranéen. Historiquement, le site abritait également le dernier couple de pie-grièche à poitrine connu en France. Aussi, une convention cadre relative à l'animation, la mise en œuvre et le suivi du document d'objectifs entre l'État et Montpellier Méditerranée Métropole a-t-elle été signée.

2 – LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La préservation des ressources en eau

✓ **Nouvelle usine de production d'eau potable**

Montpellier vient d'engager les travaux de construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable près du Zénith de Montpellier, baptisée Valédeau, avec mise en service prévue en 2023.



©Ch.Ruiz/3M - Visite de Valédeau

✓ **Soutien à l'émergence d'une filière légumineuse à graines en Occitanie**

La Métropole porte depuis 2018 le projet Filières à Bas Niveaux d'Impacts (FIBANI), un projet de structuration de filière agricole ayant un faible impact environnemental sur la ressource en eau. Dans ce cadre, il a été décidé d'accompagner la structuration locale, de la production à la consommation, en passant par la transformation, de deux filières de produits : les légumes secs (lentilles, pois chiches...) et les céréales rustiques.

La culture des légumineuses est ainsi une réponse aux grands enjeux de la Métropole, enjeux nutritionnels, agro-environnementaux ou encore économiques.

Pour se faire accompagner, la Métropole a adhéré à l'association Filières Légumineuses à Graines d'Occitanie (FILEG), projet d'initiative d'acteurs en région Occitanie soutenue par l'INRAE qui vise à développer une filière légumineuse à graines structurée et durable. Elle réunit différents acteurs de la filière : producteurs, collecteurs, transformateurs.

✓ **Adhésion à la démarche « Territoires bio pilotes » de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique**

Depuis 2014, Montpellier met en œuvre des actions visant le développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captages prioritaires. Afin d'amplifier ces actions, elle a adhéré au réseau « Territoires bio pilotes », animé par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB).

Ce réseau permettra à la Métropole de :

- bénéficier de l'expérience de collectivités en matière de politique d'agriculture biologique ;
- mieux cerner les outils existants pour développer l'agriculture biologique ;
- acquérir des références sur des travaux de recherche dans le domaine concerné ;
- être au courant de l'actualité de l'agriculture biologique en France (réglementation, dynamiques des filières...).



©Frédéric Damerджи/3M - Ateliers de Maguelone en agriculture bio

✓ **Convention de Recherche et Développement partagé relative à l'observation quantitative et qualitative de la ressource karstique du Lez**

La surveillance de la ressource karstique du Lez est un enjeu vital pour l'alimentation en eau potable de la Métropole. De 2009 à 2014, le programme de recherche « Gestion multi-usages de l'aquifère karstique du Lez » avait grandement contribué à l'amélioration des connaissances sur cet hydro système.

Dans le prolongement de ce projet, l'Unité Mixte de Recherche HydroSciences de Montpellier (HSM), la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole se sont rapprochées en vue de :

- promouvoir le suivi opérationnel de la ressource karstique du Lez en recourant notamment à des processus de recherche et développement innovants ;
- favoriser l'échange des données en temps réel, le transfert de connaissances scientifiques et l'appropriation des avancées en la matière.

La convention permettra à Montpellier Méditerranée Métropole de bénéficier des résultats des suivis opérationnels de l'Observatoire Multi-Échelle de la Dynamique des Crues et de l'Hydrodynamique Souterraine en milieu karstiques (MEDYCYSS) appliqué au bassin versant du Lez (Mesures de pluies, de niveaux d'eaux de surface et souterrains, de paramètres physico-chimiques, de bactériologie, ...) et d'un rapport d'interprétation scientifique de ces résultats.

Réutilisation des eaux usées traitées

✓ **Expérimentation de l'irrigation avec les eaux usées**

En 2022, après une période de rénovation, la station de traitement des eaux usées de Murviel-lès-Montpellier a été inaugurée, avec une expérimentation d'irrigation de parcelles agricoles à partir des eaux usées. Les productions (vignes, fruitiers et maraichages) sont régulièrement analysées. Cette expérimentation, menée en lien avec l'INRAE, permet d'envisager à l'avenir le développement de sources nouvelles d'irrigation dans un contexte de tension accrue.

Une expérimentation similaire est en cours à Saint-Drézéry depuis 2020 sur une parcelle de terrain limitrophe à la station de traitement des eaux usées. Elle est irriguée par les eaux usées traitées dans le but de créer un espace pour le développement de la biodiversité.

✓ **Programme LIFE ReWA (Recycled water)**

Face au constat d'épuisement des ressources d'eau douce en Europe, et particulièrement en zone littorale méditerranéenne, Montpellier Méditerranée Métropole, qui importe annuellement 23 250 000 m³ du fleuve Rhône distant d'environ 80 kms, doit trouver des solutions pour limiter la pression anthropique sur la ressource en eau douce. En effet, il est constaté une augmentation constante de la consommation d'eau douce tandis que 40 000 000 de m³ d'eaux usées traitées sont rejetés chaque année par les 13 stations d'épuration du territoire.

La diversité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole rend ce besoin en eau douce très variable en termes qualitatif, quantitatif et géographique selon les usages (agricoles, industriels, urbains ...). C'est pourquoi la Métropole a souhaité s'inscrire dans le programme européen LIFE en proposant de développer la réutilisation des eaux usées traitées, pouvant ainsi représenter une ressource de substitution à l'eau douce importée pour certains usages du territoire.

L'objectif principal du projet LIFE ReWA (Recycled Water) proposé par la Métropole et retenu par la Commission européenne est de produire 175 000 m³/an d'eau recyclée de qualité modulable, à la demande, à partir d'eaux usées traitées, de différentes qualités, sur le territoire d'ici mars 2026.

Ce projet nécessitera notamment la construction d'une unité mobile de production d'eau recyclée pouvant produire 4 niveaux de qualités différentes grâce à la technologie embarquée. 5 stations d'épurations « représentatives » du territoire ont été ciblées pour héberger l'unité dans un premier temps : MAERA, Baillargues, Fabrègues, Saint-Drézéry et Saint Georges d'Orques.

L'objectif de ce projet est de démontrer la faisabilité technique, l'acceptabilité sociale, la disponibilité des usages et la soutenabilité économique de la réutilisation des eaux usées du territoire.

Projet de coopération internationale de gestion durable de l'eau

Occitanie Coopération a proposé à plusieurs collectivités du territoire régional, dont Montpellier, un projet mutualisé « clés en main ». Le réseau a identifié une thématique, la gestion intégrée des ressources en eau, et une zone géographique (la Méditerranée, notamment le Maroc et la Palestine) avec pour objectifs de faciliter les échanges, de favoriser l'émergence de nouvelles coopérations et d'assurer une gestion durable et intégrée des ressources en eau sur les différents territoires, en lien avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Par son format, le projet vise également à favoriser la dynamique de coopération internationale avec d'autres collectivités du territoire régional (Métropoles, Région, Départements, EPCI, Communes), autour d'un enjeu majeur en Méditerranée : la gestion de la ressource en eau, sur lequel la Région et les acteurs du territoire régional disposent d'une forte expertise (Pôle Aquavalley, BRL notamment).

3 – UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT

L'anticipation et la réduction des risques naturels

✓ **Poursuite du développement de la connaissance des phénomènes d'inondation, en lien avec les effets du changement climatique sur les aléas.**

En 2022, des études de connaissance sur l'aléa ruissellement urbain ont démarré, en lien avec la poursuite des actions visant à réduire et à gérer les inondations par ruissellement afin d'être prises en compte dans le futur PLUi et dans les opérations d'urbanisme.

✓ **De nombreux travaux de protection contre les crues**

Plusieurs travaux de protection ont avancé en 2022 :

- Achèvement des travaux de protection de la Basse Vallée de la Mosson en mars 2022 et démarrage des travaux de création d'une zone humide en novembre 2022.
- Poursuite des études de conception des opérations de protection de Fabrègues contre les crues du Coulazou et de protection de Grabels contre les crues du Rieumassel
- Obtention de l'arrêté d'autorisation des travaux de protection contre les crues de la Mosson à Juvignac. (Démarrage des travaux eu premier trimestre 2023).
- Lancement de l'étude de faisabilité pour la protection de Pignan contre les crues du Mortissous et de la Vertoublane.
- Poursuite des études de conception pour la protection du quartier des cabanes à Pérols contre l'étang de l'Or.

✓ **Désimperméabilisation des cours d'écoles**

Les projets « cours oasis » ont l'objectif de rénover et repenser les cours d'école en proposant des espaces plus naturels avec davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. L'enjeu est aussi de créer un espace mieux partagé par tous, axé sur le bien-être des enfants. Le jeudi 3 février 2022, l'atelier « cours oasis » du programme Écométropole a réuni les communes qui conduisent ces projets. L'ALEC a présenté les modalités d'accompagnement des communes sur le thème de la désimperméabilisation, notamment sur le soutien financier de l'Agence de l'Eau. Les participants ont partagé les leviers de sensibilisation et de concertation avec les différents utilisateurs et acteurs de leurs écoles. La rencontre a aussi permis de découvrir des outils pédagogiques utiles sur les thématiques impliquées dans les « cours oasis » : la biodiversité, le jardinage, la gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau...



©Commune de Saint Jean de Vedas – Cour d'école Oasis

✓ **Une végétation économe en eau**

La Métropole développe de nouvelles pratiques de végétalisation sur l'espace public avec le choix d'espèces méditerranéennes, l'apport de mulch, copeaux et minéral pour diminuer les besoins d'arrosage.

✓ **Mise en place d'une gouvernance littorale à l'échelle du golfe d'Aigues-Mortes**

Sète Agglopol Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération et la Communauté de Communes Terre de Camargue partagent 60 kilomètres de littoral au sein du Golfe d'Aigues-Mortes (GAM), entre Frontignan et le Grau du Roi. C'est pourquoi ces quatre intercommunalités ont souhaité, à l'initiative de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse se regrouper autour d'une gouvernance littorale. Elle portera sur 3 enjeux prioritaires : risques littoraux, biodiversité et qualité des milieux marins, ainsi que les usages. Il s'agit d'une instance décisionnelle, avec un comité de concertation et un comité multiacteurs associant les communes littorales et acteurs en lien avec la mer, ainsi qu'une cellule technique qui prépare et met en œuvre les projets communs fixés par cette entente.



©Ch.Ruiz/3M - Golfe d' Aigues-Mortes

4 – SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

L'éclothèque : lieu ressource pour l'éducation à l'environnement et l'expérimentation

Situé à Saint-Jean-de-Védas, l'Éclothèque est un centre d'éducation à l'environnement regroupant l'activité de l'Accueil de loisirs pour les enfants de 4 à 12 ans, du Centre de ressources pour les écoles, du programme ÉcoMétropole pour les communes de Montpellier Méditerranée Métropole, de l'accueil des centres médico-sociaux et des crèches pour les personnes en situation de handicap et la petite enfance. Sa principale mission est de sensibiliser différents publics aux sciences de la vie et aux enjeux environnementaux (gestion de l'eau et des déchets, énergies renouvelables...).

✓ **L'Éclothèque fête ses 30 ans**

Pour ses 30 ans, l'Éclothèque a réalisé un ensemble d'événements, dont notamment :

- plusieurs projets art et nature avec les enfants de l'Accueil de loisirs et des groupes d'enfants des ALP municipaux du territoire 3M ;
- un partenariat sur l'année pour l'accompagnement et l'exposition des projets de fin d'études des étudiant.e.s de l'ESBAMA-MOCO sur le thème « Éclothèque 2042 » ;
- une journée portes ouvertes le 2 juillet avec plus de 650 visiteurs.

✓ **Enrichissement du programme ÉcoMétropole**

Une série d'ateliers de formation ciblant les équipes pédagogiques des communes de la Métropole a été créée, pour leur professionnalisation et une mise en réseau. En parallèle, le nombre de séances a augmenté (310 séances en 2021-2022 contre 250 en 2018-2019 avant impact Covid)

✓ **Poursuite du projet de plateforme ludo-éducative Nature en Jeux :**

La Métropole mène un travail d'animation de la dynamique partenariale pour la création d'un site internet de partage des ressources ludo-pédagogiques « environnement, biodiversité et culture scientifique », accessibles au grand public. Le projet, coordonné par l'Éclothèque, réunit l'ensemble des acteurs de l'éducation à l'environnement du territoire : services de la Ville et de la Métropole, associations et centres de recherche, ainsi que les acteurs institutionnels. Via cette plateforme, les familles et professionnel.le.s de l'enfance ont un accès facilité à des outils pédagogiques, des jeux et des animations clés en main en consultation ou téléchargement gratuit, avec des entrées thématiques en lien avec les compétences de la Ville et de la Métropole (eau, déchets, énergie, biodiversité, alimentation durable...) et à une carte des lieux de nature.

✓ **De nombreux partenariats d'accueil, d'accompagnement et de participation à des projets de recherche**

L'Éclothèque s'associe dans de nombreux partenariats :

- Accompagnement des communes dans leurs projets nature-environnement : jardin pédagogique, projet d'aire marine éducative, intramultithématique (72 séances) ;
- Renouvellement de la convention de développement du centre de ressources de l'Éclothèque entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de l'Hérault, permettant l'accueil et l'accompagnement de 460 classes en 2021-2022 ;
- Renouvellement du parcours Sciences par 4 chemins en 2021-2022 (17 classes) et élargissement du parcours 2022-2023 à 30 classes et 8 propositions pédagogiques, avec 7 établissements (L'Éclothèque, le Site archéologique Lattara, musée Henri Prades, le musée Fabre, le parc zoologique de Montpellier, Planet Ocean Montpellier, le MO.CO. Montpellier Contemporain et la pharmacie de la Miséricorde) ;
- Partenariat avec une résidence senior.e.s : activités intergénérationnelles avec l'Accueil de loisirs ;
- Partenariat avec un centre médico-social pour des activités partagées entre les résident.e.s et les enfants de l'Accueil de loisirs ;
- Participation au projet Litter'Nature, conduit par l'Université de Montpellier sur le thème de la nature dans la littérature jeunesse ;
- Partenariat avec la Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE) - CNRS de Moulis, autour du projet « Reconnect » ;

Les personnes avec une forte connexion à la nature sont plus heureuses et en meilleure santé et sont également plus enclines à protéger la biodiversité et à lutter contre le changement climatique. Des tests et ateliers avec les enfants de l'Accueil de loisirs et l'élaboration d'un projet de formation sont prévus pour 2023 ;

- Accueil soutenu d'enfants à besoins spécifiques, et en particulier d'enfants en situation de handicap. Accompagnement des familles et soutien à la parentalité.

✓ **Un lieu d'expérimentation et de mise en pratique d'exemplarité**

Le domaine est aussi labélisé « Éco-jardin » et le label a été renouvelé pour 3 ans en 2021.

Plusieurs pratiques exemplaires viennent appuyer cette démarche :

- Sur le domaine : plantation de vigne, développement des plantes à purin, scénographie et plantation d'un jardin des céréales et plantes messicoles, renouvellement du verger, soins aux animaux de la ferme ;
- Formation des agent.e.s du secteur technique aux bonnes pratiques de sécurité, formation de l'ensemble de l'équipe à la gestion agroécologique du verger, formation continue des agents ;
- Finalisation et installation sur le domaine de 4 panneaux de médiation sur le sol, réalisés en partenariat avec des étudiant.e.s du Master 2 VMP du CEFE.

✓ **Production de nouvelles ressources**

L'Écolothèque a actualisé et créé des ressources pédagogiques, consultables et téléchargeables sur la [pédagothèque de l'Écolothèque](#) : *Secret d'abeilles, Attrape-moi si tu peux, Découvrons les animaux de la ferme, Parcours énergie, Le vent, Vous avez dit pattes ?, Oiseaux ou mammifères, Courses aux déchets, Jeu de piste des astronomes, Déchets de A à Z, Les petits fermiers, Réseau trophique de la mare, Le comportement des animaux, Phylogénie*

Elle a aussi co-créé avec le Jardin des plantes une mallette pédagogique, visant à faciliter la médiation pédagogique avec des groupes d'enfants, ainsi qu'un jeu d'évasion (escape game) sur le thème des insectes (Insektogame) avec 4 communes.

5 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Économiser l'eau en interne

✓ **Label « Commune économe en eau »**

Afin de valoriser l'engagement des communes de la Métropole de Montpellier dans une politique rigoureuse d'utilisation de la ressource en eau, l'ALEC Montpellier Métropole a lancé un label « Commune économe en eau » le 19 mars 2021.

17 communes de la Métropole dont la Ville de Montpellier ont reçu le label pour leurs actions 2021, qui récompense leurs engagements et implique la signature de la charte du label dont les actions sont réparties en 3 thématiques :

- Étudier : connaissance du patrimoine lié à l'eau, suivi des consommations, exploitation des données des systèmes de télérelève, etc.
- Équiper : moyens de comptage, remplacement des conduites défectueuses, matériel hydroéconome, réglage des robinets temporisés, mise en place d'une procédure en cas de fuite ainsi que d'un protocole de réparation, installation de réducteur de pression, installation de vannes de coupure d'eau, etc.
- Sensibiliser : formation du personnel communal, sensibilisation des usagers, éducation des scolaires, etc.



Pour leur attribuer ce label, un jury constitué d'experts du domaine de l'eau s'est réuni : Montpellier Méditerranée Métropole, Région Occitanie, Département de l'Hérault, syndicats de bassin versant, Régie des Eaux, Agence de l'Eau et le SMGC (Syndicat Mixte de Garrigues Campagne).

✓ **Optimiser la consommation d'eau des bâtiments métropolitains**

Un technicien gestionnaire de l'eau des bâtiments métropolitains est désormais en poste en vue de suivre, contrôler et maîtriser les consommations d'eau des bâtiments.

Il suit quotidiennement les télérelèves des gestionnaires d'eau via leur applicatif, tels que la Régie des Eaux, Veolia et Suez. Ce suivi permet d'anticiper les dérives mais surtout de prendre connaissance rapidement des surconsommations dues aux fuites d'eau et d'être plus réactif dans les recherches et leurs réparations.

CHAPITRE 3

LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



URBANISME TRANSITOIRE ET LES PERMIS D'IMAGINER



Contribution aux ODD : Par sa vocation même à utiliser et aménager des espaces autrement vides ou en friche, l'urbanisme transitoire optimise les espaces et les anime (ODD 11) souvent en permettant le développement d'activités économiques bénéfiques (insertion, projets artistiques ou environnementaux, etc. : ODD 12) voulues comme inclusives et ouvertes à toutes et tous (ODD 10).

L'urbanisme transitoire consiste à proposer des projets d'occupation temporaire d'espaces avant le déploiement d'un aménagement pérenne. Il permet d'occuper l'espace et de le faire vivre plutôt que de le laisser en friche temporairement. La halle tropisme en est un des exemples emblématiques, permettant une transition entre la transformation de l'ancienne caserne de l'EAI et l'émergence du nouveau quartier de la cité créative.

L'urbanisme transitoire est donc un outil de fabrique de la ville. D'où l'émergence des permis d'Imaginer, qui constitue une stratégie d'urbanisme transitoire comme moyen de faire la ville autrement et de faire ville autrement, laissant les champs ouverts pour attirer une diversité d'acteurs et de projets qui participeront à construire le nouveau récit montpelliérain.

Cette démarche collective et pluridisciplinaire s'appuyant sur la mixité des modes d'occupations et des usages, a comme socle commun l'impératif de respecter le Plan Climat et repose sur trois piliers :

- une ouverture et une souplesse dans les propositions qui visent à offrir une liberté au niveau de la nature des porteurs de projets (habitant.e.s, associations, artistes, entreprises...) et surtout au niveau des usages attendus
- une collectivité engagée et facilitatrice pour concrétiser des projets partenariaux : consciente que ce défi de l'urbanisme transitoire challenge les élu.e.s, les services, les partenaires... dans leurs façons de procéder, son engagement se traduit aussi par un amorçage de la dynamique avec des fonciers identifiés.
- une démarche fédératrice qui a vocation à accueillir les initiatives de chacun : tous les acteurs de la fabrique de la ville et au-delà peuvent s'y inscrire en proposant des projets dans le cadre des permis mais peuvent également lancer eux-mêmes des projets.

C'est ainsi que 5 premiers permis d'Imaginer ont été lancés, sur des terrains nus ou bâtis aux caractéristiques très différentes ouvrant le champ des possibles. Sélectionnés pour leur disponibilité et le sens qu'ils ont pour travailler sur le temps de la transformation pour faire transition, ils reflètent la diversité des espaces « activables » dans le cadre de cette démarche.

Il s'agit de 5 appels à projets, sur le site de Restanque-Rubix (3 à 5 ans dans un bâtiment au cœur d'une ZAC en transformation), Mas des Brousses (dans un bâtiment dans une ZAC en création), sur le site de la tour d'Assas (occupation artistique du 22^e étage jusqu'à la démolition de tour, ainsi qu'un appel à idées auprès des habitants sur un travail de mémoire à élaborer avec eux), et sur le site de l'ancienne concession d'Opel sur le quartier Restanque, fléché pour une plateforme de stockage et de réemploi de matériaux pour le BTP. Les projets retenus seront présentés en 2023.



©Frederic Damerjji/3M Présentation démarche urbanisme transitoire avec Altemed

– LUTTE CONTRE L’HABITAT INDIGNE ET ACCES AU LOGEMENT

Observatoire du logement étudiant

Montpellier a mis en place en 2020 un observatoire du logement étudiant, dans le cadre de la démarche nationale portée par plusieurs ministères et de nombreux partenaires. Ces observatoires ont pour but de réunir les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs du logement des étudiants, pour mener une réflexion commune et globale autour de la problématique du logement des étudiants, et d'alimenter le dispositif national d'observation du logement étudiant.

A travers cet observatoire, la Métropole souhaite pouvoir renforcer sa connaissance du profil des étudiants présents sur son territoire (dont les étudiants alternants et internationaux), suivre l'évolution du nombre d'étudiants ainsi que quantifier et qualifier l'offre de logements disponibles à destination des étudiants.

En 2022, l'observatoire remonte principalement les points suivants :

- La Métropole est un territoire marqué par une part importante de population étudiante dont la croissance se maintient depuis plusieurs années ;
- Bien qu'il n'y ait pas de pénurie de logements étudiants, l'offre doit s'adapter à la population étudiante grandissante ;
- L'essentiel des étudiants logent dans le parc locatif privé (aux loyers élevés) et la dynamique de développement de l'offre nouvelle dédiée est essentiellement portée par des acteurs privés et peut interroger sur les capacités d'accès à ces logements par les étudiants ;
- Les logements dédiés sont majoritairement ceux du CROUS, dont l'offre sociale est en diminution au profit de résidences étudiantes du parc social ;
- Le COVID a eu un impact fort sur la part d'étudiants internationaux qu'il faudra suivre attentivement à l'avenir.

Cet observatoire va permettre d'accompagner les décideurs du territoire sur les orientations à donner au développement de l'offre nouvelle en logements dédiés aux étudiants ; tant dans le type de produits à proposer que dans leur implantation.

Aides en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé est l'une des grandes priorités de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de Montpellier Méditerranée Métropole.

Des aides majorées sont mobilisées pour financer des travaux de réhabilitation lourdes réalisés dans des logements ou immeubles qui présentent des caractéristiques d'habitat indigne ou très dégradées.

De 2016 à 2022, la Métropole a ainsi soutenu plus de 160 projets constitués à 70% de logements locatifs et 30% de logements occupés par des propriétaires à ressources modestes.

Lorsque ces aides sont attribuées à un propriétaire bailleur, celui-ci s'engage à louer son logement pendant 9 ans (6 ans depuis la réforme de 2022) selon un loyer modéré et à des ménages éligibles au logement social. Le propriétaire occupant s'engage quant à lui à occuper son logement pendant minimum 6 ans.

A cela s'ajoute les interventions spécifiques à destination des copropriétés dont les parties communes relèvent également de l'habitat indigne ou très dégradé. 21 copropriétés ont été aidées dans ce cadre, pour un montant global 3,7 M€ de subventions.

Mise en œuvre du plan d'action Logement d'abord

Montpellier Méditerranée Métropole a été retenue en mars 2018, à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, pour mettre en œuvre de manière accélérée le plan gouvernemental Logement d'abord, qui vise à accompagner l'accès au logement pour les personnes sans-abris.

Ainsi, de façon coordonnée et interactive, Montpellier Méditerranée Métropole développe une meilleure connaissance des personnes en situation de rue, appuie la production et la captation de logements accessibles pour ces publics, renforce les actions de prévention des expulsions, accompagne les ménages de la rue vers le logement, soutient la veille sociale et la mise à l'abri, et valorise l'expertise des publics en les impliquant dans le développement et l'évaluation du plan sur le territoire.

En 2022, de nombreuses actions ont ainsi été menées :

- Organisation et réalisation de la « Nuit de la Solidarité » : démarche engagée avec l'INSEE dans une logique de mutualisation du recensement des habitations mobiles et des personnes sans abri, sachant que dans le cadre de la démarche Logement d'abord, la Métropole s'était engagée dans une action de dénombrement et de collecte d'information auprès des personnes sans-abri (opération dénommée « Nuit de la Solidarité »). Ainsi, en 2022, cette démarche de recensement a été mutualisée avec le recensement INSEE pour éviter de doubler une même démarche auprès d'un même public dans la même période ;
- Une enquête sur les squats ;
- Le lancement des ateliers de structuration de l'observatoire du sans-abrisme ;
- Continuité du travail de mobilisation du parc privé à vocation sociale avec l'ADAGES – Maison du logement ;
- Augmentation de la production de logement social de type PLAI familial à hauteur de 40 % ;
- Augmentation du nombre de ménages accompagnés par GESTARE (42 ménages) dans une démarche de médiation entre locataires endettés et bailleurs sociaux ;
- Soutien de l'action de la plateforme ADLH (accès aux droits liés à l'habitat) avec 384 ménages accompagnés en 2022 ;
- 19 journées de formation des travailleurs sociaux et des élus ;
- 50 logements dans le parc public et 20 dans le parc privé mis à la disposition d'opérateurs en vue de loger des personnes à la rue ;
- 26 jeunes accompagnés dans une aide à l'insertion professionnelle des publics à la rue ;
- Coordination des mairaudes ;
- Ouverture d'un lieu d'accueil ;
- Etc.

2 – COHESION URBAINE ET POLITIQUE DE LA VILLE

La réforme de la politique de la Ville, instaurée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. En 2015, la Métropole de Montpellier a signé le Contrat de Ville avec les services de l'Etat et d'autres partenaires pour une durée de 5 ans, puis prolongé jusqu'en 2022 et enfin prorogé jusqu'en 2023.

Ce sont au total 20 partenaires qui se sont engagés à réduire les inégalités au sein des 12 quartiers retenus, tous situés sur la ville de Montpellier. Chaque année, un appel à projets est lancé, permettant aux associations de mettre en œuvre des actions répondant à ces objectifs.

Mobilisation des outils de la politique de la ville pour l'égalité des quartiers

✓ **Soutien aux projets associatifs du Contrat de Ville de Montpellier**

Pour l'année 2022, un appel à projets partenarial a été lancé à destination des acteurs associatifs intervenant dans les 12 quartiers prioritaires de la ville. Les projets soutenus par la Métropole, en cohérence avec la Ville, s'inscrivent dans les objectifs des fiches opérationnelles ajustées du contrat de ville et concernent ces 5 axes opérationnels :

- Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers prioritaires,
- Organiser une politique résidentielle plus équilibrée dans les quartiers prioritaires, la Métropole et poursuivre le renouvellement urbain,
- Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation,
- Développer une offre de services et d'équipements accessibles aux habitants, dans une logique de parcours,
- Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers prioritaires par une présence renforcée de proximité.

Comme en 2021, la programmation 2022 se veut ambitieuse afin de faire face à la crise sanitaire et sociale que traverse le pays, et dont les conséquences sont particulièrement prégnantes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En ce sens, les actions innovantes autour de la lutte contre la fracture numérique ou de la continuité éducative qui apparaissent primordiales dans ce contexte, mais également en termes d'aide à l'insertion des jeunes, de lien social et d'accès à la culture ont été particulièrement ciblées.

La prise en compte de l'égalité femmes/hommes a été favorisée, notamment en matière d'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle (levier essentiel pour l'autonomie des femmes), d'accès aux droits et à la lutte contre les

violences faites aux femmes, d'éducation à l'égalité dès la petite enfance et auprès de la jeunesse, d'accès aux soins et d'accès à des pratiques sportives.

Les partenaires financiers du contrat de ville mobilisent des crédits spécifiques et des crédits de droit commun dans le cadre de cet appel à projets annuel et, à l'issue d'une instruction partenariale et territoriale, décident d'apporter leur soutien aux associations dont les projets répondent parfaitement aux caractéristiques de l'appel à projets.

474 dossiers ont été déposés par 196 associations lors de l'appel à projets 2022. Sur la base d'une grille de priorisation commune à l'ensemble des financeurs et au regard des orientations du contrat de ville, Montpellier Méditerranée Métropole apporte son soutien financier à 159 projets déposés par 99 associations pour un montant total de 580 700 €, dont :

- 282 000 € pour l'axe développement économique - emploi - insertion ;
- 102 700 € pour l'axe culture ;
- 40 000 € pour l'axe accès aux droits - inclusion numérique ;
- 6 000 € pour la politique alimentaire ;
- 150 000 € pour les autres axes du contrat de ville.

✓ **Programme d'Agriculture Urbaine « Graine de Mosson » soutenu par le dispositif Quartiers Fertiles de l'ANRU**

La Métropole et la Ville ont choisi de mobiliser ACM HABITAT en tant que bailleur social historique et démonstrateur des politiques publiques sur le territoire pour préfigurer un modèle d'agriculture urbaine et lancer la dynamique sur le territoire métropolitain en saisissant pour cela l'opportunité de l'appel à projets « Quartiers Fertiles » de l'ANRU.

L'objectif est de proposer un schéma d'agriculture urbaine à l'échelle d'un quartier prioritaire (La Mosson) ayant une vocation préfiguratrice dans un premier temps tout en démontrant, dans un second temps, ses capacités de répliquabilité dans le patrimoine d'ACM mais aussi sur le territoire métropolitain. Une première phase d'appel à projets a permis d'implanter des projets en sous-sols d'immeubles dans une double logique d'activité économique mais aussi de lien social et de sensibilisation à l'alimentation durable.

3 – ASSURER LA COHESION SOCIALE

Lutter contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité

✓ **Territoire zéro chômeur de Longue Durée**

Afin de trouver des solutions innovantes à la lutte contre le chômage de longue durée, Montpellier s'est inscrite dans l'expérimentation nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » qui vise à proposer, sur un territoire défini, à toutes personnes durablement privées d'emploi et volontaires, un emploi en CDI à temps choisi. Pour cela, des activités utiles au territoire, et non concurrentes de l'existant sont créées à partir des compétences et propositions des volontaires eux-mêmes.



©Cécile Marson /3M - Lancement de « Territoire Zéro Chômeur de longue durée Montpellier »



Après une première expérimentation lancée sur 10 territoires par la loi du 29 février 2016, une nouvelle loi du 14 décembre 2020 étend l'expérimentation qui bénéficiera à 50 nouveaux territoires au moins. Après parution du décret d'application de la loi, un appel à projets national a été lancé auquel Montpellier a candidaté pour un quartier prioritaire de la Politique de la Ville.

Afin de participer à la dynamique nationale de l'expérimentation et disposer de retours d'expériences et d'un accompagnement, Montpellier a adhéré à l'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD), qui a pour objet l'animation et le développement du projet dans ses différentes étapes.

La ville de Grabels s'étant également engagée dans la démarche, le territoire d'expérimentation sera à cheval entre les quartiers Hauts de Massane à Montpellier et La Valsière à Grabels. Ainsi une convention a été signée en 2022 avec la Métropole dans le cadre de l'exercice des compétences Politique de la ville et Développement économique, pour apporter de l'ingénierie dans la préparation de la candidature de ces deux territoires.

Fin 2022, le premier Comité Local pour l'Emploi, instance de gouvernance et de suivi de l'expérimentation s'est tenu pour initier les travaux.

✓ **Convention cadre de coopération internationale entre la Montpellier et l'hôpital général de Panzi**

Présent à Montpellier dans le cadre du Nouveau Sommet Afrique France, le docteur Denis MUKWEGE s'est vu remettre le titre de Docteur Honoris Causa par l'Université de Montpellier. Surnommé « l'homme qui répare les femmes », il a reçu de nombreuses distinctions pour son engagement contre les mutilations génitales pratiquées sur les femmes en République Démocratique du Congo, dont le prix Sakharov en 2014 et le Prix Nobel de la paix en 2018. Il a fondé l'hôpital de Panzi, en 1999, en tant que clinique de soins gynécologiques et obstétriques, et a aidé, avec son équipe, à soigner plus de 50 000 survivantes de violences sexuelles.

Considérant ce contexte et ces premiers échanges, Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier, l'Hôpital Général Panzi, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier, le CHU de Nîmes, la Régie des Eaux de la Région Occitanie, l'Université de Montpellier et la faculté de médecine de Montpellier-Nîmes ont établi une convention cadre de coopération internationale pour la mise en place d'actions communes afin d'améliorer l'accès aux services essentiels des patients de l'Hôpital Général Panzi ; l'amélioration des conditions de vie des populations du village d'insertion des femmes d'une part, renforcer les liens et les échanges entre les populations, et favoriser une meilleure connaissance de l'action de cet homme et de cette structure hors du commun, d'autre part.

✓ **Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté**

En 2020, la Ville de Montpellier, le CCAS et la Métropole de Montpellier ont contractualisé une convention d'appui à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, en lien avec la stratégie nationale annoncée comme une priorité nationale en 2018.

Les priorités identifiées, pour 2022, dans le cadre des cinq engagements sont identiques à celles de l'année précédente, à savoir l'accès aux droits et à la santé, la lutte contre la précarité alimentaire, l'inclusion sociale et professionnelle et la veille sociale.



©Frédéric Damerджи/3M - La douche nomade la bulle

Elles se sont traduites par 32 actions :

- Casser la reproduction de la pauvreté en permettant le fonctionnement d'un lieu multipartenarial pour les familles à la rue (action initialisée en 2020) et le décroisement de l'accueil de jour centre-ville géré par GAMES – ISSUE (2 actions) ;
- Assurer un meilleur accès à l'hygiène pour les personnes en grande précarité (amplification des actions initiées en 2020) (4 actions) ;
- Etendre les maraudes du Samu social aux communes de la première couronne de Montpellier (poursuite de l'action initialisée en 2021) (1 action) ;
- Poursuivre le soutien d'actions destinées à améliorer et développer la qualité de l'alimentation pour les personnes les plus en précarité (5 actions), dont la consolidation des moyens pour le marché solidaire (saxo), le soutien à l'expérimentation d'une caisse alimentaire commune (territoires à vivre), et au dispositif de la cloche solidaire, la distribution de paniers solidaires et la création des épiceries sociales et solidaires ;
- Soutenir des parcours innovants dans l'emploi pour les publics les plus éloignés (7 actions) ; actions portées par le Centre d'Expérimentations et d'Innovation Sociale, l'APIJE (Association pour l'insertion par l'économique), l'Institut Méditerranéen d'Étude, d'Ingénierie et de Formation (IMEIF), la maison des chômeurs et l'Airdie... ;
- Développer des dispositifs d'insertion par l'économique (3 actions) : l'aide au démarrage d'associations dans le cadre de l'Entreprise d'Insertion (EI), le cofinancement de chantiers d'insertion et le cofinancement de postes pour le suivi de la clause sociale et le territoire zéro chômeur ;
- Mobiliser les entreprises au recrutement de personnes (2 projets portés par UCRM (Union Cépière Robert Monnier) et Coraline Mosaïque RH) ;
- Prendre en compte les besoins essentiels des personnes en bidonvilles (4 actions) : soutien aux dispositifs d'urgence et intercalaires, actions urgentes pour la sécurité et l'hygiène sur certains sites, action pour la

maitrise de la langue par les habitant.e.s des bidonvilles, cofinancement du poste de coordination et du poste dédié de travailleuse sociale ;

- Soutenir le développement de l'habitat intercalaire (5 actions) : aide aux associations, gestion et/ou location de sites, cofinancement du poste de coordination.

Le budget total de la programmation 2022 s'élève à 1 368 041 €.

✓ **Une alimentation de qualité pour tous**

Dans le cadre de sa politique agroécologique, la Métropole a pour objectif de permettre à tous les habitants d'accéder à une alimentation de qualité et choisie tout en procurant un juste revenu aux agriculteurs. Dans le sillage des Etats Généraux de la Solidarité portés par la Ville de Montpellier, les interventions publiques sont articulées, au travers des politiques sociales, d'aménagement, de transport, de restauration collective, ainsi qu'en accompagnement des dynamiques collectives et initiatives citoyennes. Cette orientation se décline selon les objectifs opérationnels suivants:

- Améliorer la connaissance de la précarité alimentaire sur le territoire ;
- Améliorer la qualité des approvisionnements de l'aide alimentaire. Il s'agit d'accompagner les acteurs de l'aide alimentaire dans la mutualisation et la mise en synergie de solutions logistiques, notamment autour du MIN, et de soutenir les initiatives d'amélioration des produits proposés (paniers solidaires, groupements d'achat, ...);
- Mailler le territoire d'une offre d'alimentation locale, de qualité et inclusive. Il s'agit d'accompagner l'émergence de lieux et de dispositifs de citoyenneté alimentaire, solidaires et fondés sur la dignité alimentaire, contribuant ainsi à préfigurer une sécurité sociale de l'alimentation. Les outils d'urbanisme, d'aménagement et d'occupation de l'espace public sont également des leviers pour faire évoluer les paysages alimentaires et l'offre commerciale ;
- Impulser, porter et soutenir des actions pour permettre à tous de "Jardiner la ville".

Les actions de coopération et de solidarité internationale

✓ **Soutien à la population ukrainienne**

Depuis le début de l'invasion russe en Ukraine le 24 février 2022, Montpellier Méditerranée Métropole a affiché son soutien total à l'Ukraine en se mobilisant pour financer des opérations humanitaires et soutenir le gouvernement ukrainien.

Ainsi, Montpellier a versé une aide d'urgence de 100 000 € pour soutenir le gouvernement ukrainien et financer les opérations humanitaires.

De nombreux dons de produits de première nécessité ont été collectés à la Maison des Relations Internationales permettant l'envoi d'un convoi, composé d'agents, qui a fait route vers la frontière polonaise.

Elle a également souhaité apporter son soutien aux collectivités ukrainiennes, la ville de Lviv et l'Oblast de Lviv (équivalent de la Métropole) avec plusieurs actions fortes :

- Collecte de fonds auprès des agents de la Ville, de la Métropole et du CCAS ;
- Inventaire du matériel réformé pouvant être utile à la Ville et à l'Oblast de Lviv (matériel pédagogique et infantile, matériels informatiques, culturels ou sportifs...)
- Accueil en août de vingt enfants et de leurs accompagnants dans un centre de vacances à la Grande Motte.

4 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Démarche interne en faveur de l'égalité professionnelle et de l'égalité Femmes-Hommes

Après l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle en 2021, la Ville et la Métropole ont approfondi leurs actions avec notamment :

- L'installation d'un Comité de pilotage dédié aux questions relatives à l'égalité, à la diversité et à la lutte contre les discriminations. Le premier COPIL s'est réuni durant le dernier trimestre 2022. L'instance a vocation à être un observatoire des inégalités, et un espace de définition des orientations RH permettant de favoriser l'égalité, l'inclusion et la lutte contre toutes formes de discriminations.
- Le recrutement d'un agent référent égalité, diversité, discriminations à temps complet au sein de la RH.
- La mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État) ; avec notamment pour objectif de corriger les écarts de rémunérations entre filières, souvent genrées, par la convergence des régimes indemnitaires entre filières.

- Le passage aux 1607 h permettant de générer différents profils horaires afin de s'adapter au mieux aux contraintes personnelles et donc de favoriser une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle. Le passage au télétravail à raison de 2 jours par semaine depuis février 2022 y contribue de même.

Les perspectives pour 2023 sont les suivantes :

- Une meilleure prise en compte de la santé des femmes, en abordant notamment les menstruations et plus spécifiquement l'endométriose, maladie exclusivement féminine. Ce travail a d'ores et déjà débuté au cours de l'année 2022 et se poursuivra en 2023, avec une sensibilisation sur ces pathologies et le plan d'actions pour améliorer leur qualité de vie au travail.
- Dans le cadre de la double labellisation « égalité professionnelle » et « diversité » délivrée par l'Afnor, pour la Ville, une pré visite d'audit devrait avoir lieu au cours du 1er semestre 2023.
- La sensibilisation de l'ensemble des agents.e.s aux discriminations, dans le cadre des jours de formation liés au passage aux 1607 heures.
- Un programme de mentorat à destination des femmes pour favoriser l'évolution de leur carrière.
- Un renforcement de la communication auprès des agent.e.s de la collectivité sur les sujets d'égalité, de diversité et de lutte contre les discriminations.

Dispositif de signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel

Conformément aux dispositions de l'article L. 135.6 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités et établissements publics doivent mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agent.e.s qui s'estiment victimes ou témoins d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes. Il vise également à les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Le dispositif comporte 3 procédures destinées :

1. au recueil des signalements,
2. à l'orientation des agent-es s'estimant victimes vers les services et professionnel.le.s compétent.e.s chargé.e.s de leur accompagnement et de leur soutien,
3. à l'orientation des agent-es s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Cela s'inscrit à la fois dans le cadre de l'engagement en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations, formalisé notamment dans le plan égalité femmes-hommes mais également dans la politique de prévention des risques professionnels.

Il a été élaboré en concertation avec les élu.e.s, les directeurs et directrices de pôles, les managers et manageuses et les organisations syndicales. L'objectif est de doter les agent.e.s et les managers et manageuses d'un outil permettant de réagir rapidement et de façon adaptée si l'activité professionnelle ne peut plus être exercée dans un cadre serein, face à une situation de violence ou de discrimination.

La mise en place du dispositif s'est accompagnée d'un plan de communication à destination des agent.e.s de la Ville et de la Métropole et des manageuses et managers.

Le dispositif répond à plusieurs enjeux de prévention, de sécurité et de qualité de vie au travail des agent.e.s :

- un traitement équitable des situations ;
- un cadre de travail plus serein pour les agent.e.s et une amélioration de leurs conditions de travail ;
- une évolution des pratiques et des représentations au sein de la collectivité, en lien avec le plan égalité femmes-hommes et le programme annuel de prévention des risques professionnels ;
- la prévention des risques humains et juridiques.

Politique Handicap au travail

La Ville et la Métropole ont construit et renouvelé leur partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui permet depuis plusieurs années de structurer et piloter une politique Handicap au Travail dans l'administration.

Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), un forum sur le Maintien en Emploi et le Handicap psychique au travail a été organisé le jeudi 17 novembre 2022 par la Direction Santé et Prévention du Pôle RH.

Cette journée s'est articulée autour de deux actions de communication et sensibilisation :

- l'une à destination des agent.e.s sous forme d'ateliers d'une heure animés par un partenaire ;
- l'autre à destination de l'encadrement sous forme de conférences avec des expert.e.s ponctuées d'interventions théâtrales permettant d'initier les échanges avec les participants.

Les formats choisis ont permis aux agent.e.s d'être sensibilisé.e.s à la fois sur l'importance de connaître les grands enjeux du maintien en emploi lorsque l'on est une personne en situation de handicap et plus spécifiquement sur celui concernant le handicap psychologique.

Ils ont également permis aux encadrant.e.s de mieux appréhender les méthodologies du maintien en emploi en abordant les différentes composantes de cette problématique (accompagnement des agent.e.s ayant des problématiques de santé, rôles et responsabilités des acteurs et actrices, retour des agent.e.s en arrêt longue durée...), et de leur donner des clés de compréhension dans l'accompagnement des personnes présentant un handicap psychologique.



©Ch.Ruiz/3M - Atelier de mobilité autour du Handicap

Mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics de la Métropole, des communes, des satellites et des gros Donneurs d'Ordres : vers plus d'exemplarité

En tant qu'acteur économique, la Métropole souhaite faire de l'activité qu'elle génère, par sa commande publique, un tremplin vers l'emploi pour ceux qui en sont le plus éloignés. Pour cela, elle a décidé de développer l'utilisation de clauses sociales dans ses marchés publics, particulièrement des clauses sociales d'insertion permettant de réserver des heures de travail à des publics en difficulté d'insertion.

Ces objectifs s'inscrivent aujourd'hui dans le SPASER Ville Métropole de Montpellier.

La Métropole porte ainsi une « Plateforme Collaborative Métropolitaine Clause Sociale », bénéficiant du soutien de l'Etat, qui propose une offre de service « clé en main » en direction de ses propres Directions maître d'ouvrage mais également de tous les donneurs d'ordres du territoire et des entreprises, dans le cadre d'une organisation partenariale avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion.

En 2022, près de 400 000 heures de travail ont été réalisées par des publics en insertion professionnelle. Les donneurs d'ordre et les entreprises restent très engagés dans la mise en œuvre de ces heures (de 100 000 heures en 2016, les résultats sont passés à 130 600 heures en 2017, 240 000 heures en 2018, 376 304 heures en 2020, à près de 400 000 heures aujourd'hui). 34% des bénéficiaires habitent en QPV. 50% des heures ont été réalisées dans le cadre de clauses sociales mises en place sur des marchés de la Métropole et 10% sur ceux de ses communes (majoritairement sur ceux de Montpellier).

Depuis 2022, la plateforme expérimente sur certains marchés la mise en place de clauses « progrès ».

L'objectif : Aller au-delà de la simple bonne exécution d'un marché et éventuellement des clauses sociales d'insertion et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Le fonctionnement : Poser conjointement (l'acheteur et l'entreprise attributaire) des objectifs autour de 5 axes : le social, l'organisationnel, le financier, le technique et l'environnemental. L'expérimentation porte ici sur l'axe social.

Une révision du plan se fera chaque année et permettra d'évaluer les avancées réalisées et d'élaborer de nouveaux objectifs pour l'année à venir.

En 2022, 17 plans de progrès ont été signés, concernant 11 entreprises et 5 donneurs d'ordre (autre que la Métropole et la Ville à ce jour).

De plus, 28 maîtres d'ouvrage ont signé une Convention de Coopération avec la Métropole s'engageant dans l'Achat Responsable, et 48 partenaires ont signé une Convention de Partenariat avec la Métropole afin de travailler en étroite collaboration sur le sujet de la Clause Sociale.

5 - INDICATEURS

✓ **Nombre global de logements autorisés chaque année**

Nombre de logements neufs ayant fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire (fichier Sitadel)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4 116	5 595	5 859	6 178	5 200	6 829	6 057	8701	7735	6864	6589	5 359	2 422

✓ **Nombre de logements locatifs sociaux produits chaque année sur la Ville de Montpellier**

Nombre de logements locatifs sociaux neufs financés sur la Ville de Montpellier

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
835	398	674	1 024	742	428	652	987	907	925	647	855	508

✓ **Nombre de logements locatifs sociaux produits chaque année sur les trente autres communes**

Total du nombre de logements locatifs sociaux neufs financés sur les trente autres communes

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
394	432	742	702	763	773	972	1878	794	763	1 334	761	267	579

✓ **Indicateurs égalité Femmes/Hommes**

	Femmes	Hommes
Répartition des agent.e.s sur emploi permanent	47%	53%
Répartition des agent.e.s sur emploi non permanent	46%	54%
Répartition des agent.e.s sur emploi permanent à temps partiel	81%	19%
Répartition dans les fonctions d'encadrement (lecture : 16 % des femmes agents sont dans une fonction d'encadrement)	16 %	14 %

*Extraits du rapport de situation comparée F/H – Données au 31/12/2021

La Métropole est pleinement engagée dans une démarche d'égalité femmes hommes et, depuis juillet 2020, elle a d'ores et déjà acté des changements notables, tels que la parité réelle entre les femmes et les hommes au sein des postes de direction de l'administration rassemblée. Jusqu'alors, le comité de direction était exclusivement masculin.

CHAPITRE 4

TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



STRATEGIE GLOBALE DE RÉDUCTION ET GESTION EXEMPLAIRE DES DÉCHETS



Contribution aux ODD : Une stratégie globale de réduction et de gestion efficace des déchets nécessite des investissements et des solutions techniques innovantes (ODD 9), contribue à la résilience et au développement local (ODD 11), réduit les émissions de gaz à effet de serre générés par la collecte et le traitement (ODD 13), et réduit les pollutions plastiques et de déchets dangereux (ODD 14 et 15).

Le défi que représente la gestion des déchets au niveau national sur le plan écologique et climatique, et particulièrement pour le territoire de la Métropole, dans un contexte réglementaire et financier contraint, impose de prendre des mesures à la hauteur des enjeux écologiques, environnementaux, économiques et sociétaux intrinsèquement liés, et en corrélation avec le plan climat air énergie territorial (PCAET).

De plus, l'accroissement régulier et important des coûts de traitement des déchets ultimes nécessite aujourd'hui d'augmenter significativement le niveau d'ambition en matière de tri et de réduction des déchets.

C'est pourquoi Montpellier a souhaité se doter et affirmer une politique déchets ambitieuse, ciblant prioritairement le Zéro Déchet et l'économie circulaire. Cette politique et ses objectifs associés ont vocation à intégrer les principaux contrats devant être renouvelés à court terme (marché de collecte des déchets, exploitation de l'unité Amétyst, marché d'exploitation des déchèteries et du centre de tri DEMETER).

Cette stratégie repose ainsi sur quatre objectifs politiques forts qui se complètent les uns les autres ; ils se déclinent ensuite en cent objectifs opérationnels.

1. Une optimisation de la collecte et de la captation des flux valorisables

Cela passe, de prime abord, par la redéfinition du périmètre réglementaire et opérationnel du SPGD, puis par l'accroissement de la collecte des flux valorisables, ainsi que par l'impulsion d'une véritable stratégie biodéchets, soutenus par une amélioration des outils métiers.

2. Une amélioration des performances de valorisation de la filière de traitement

L'ambition de Montpellier Méditerranée Métropole est ainsi de proposer des solutions adaptées à chaque flux de déchet, en préconisant le réemploi ou la valorisation et/ou en déterminant des exutoires locaux appropriés. Cette démarche doit utilement être menée en collaboration avec les collectivités limitrophes dans l'objectif d'optimiser les solidarités locales pour une gestion vertueuse des déchets.

3. Une politique de prévention, de sensibilisation et d'incitation adaptée aux changements de comportement

Cette politique passe à la fois par une stratégie de communication adaptée, le renforcement de la politique de tri et de prévention des déchets, l'éco-exemplarité, et la responsabilisation des usagers à l'aide d'une tarification incitative.

4. Une dynamique d'économie circulaire à stimuler et à structurer

Il s'agit de passer d'une économie linéaire de prélèvement des ressources et de production des déchets à une économie circulaire préservant la consommation des ressources, limitant la production de déchets par le biais du réemploi et de la réutilisation, et générant des emplois non délocalisables. Déployer une politique Zéro Déchet sur le territoire métropolitain suppose de développer des alternatives locales en termes de réemploi, de promouvoir l'écoconception et d'encourager l'éco-consommation.

1 – STRATEGIE « ZERO DECHET » ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Prévention des déchets

✓ **Élaboration et consultation sur le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**

Les réglementations européennes et nationales placent la prévention des déchets au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

À l'échelle régionale, le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), adopté le 14 novembre 2019, confirme cette priorité donnée à la prévention des déchets en déclinant les objectifs nationaux à l'horizon 2025 au regard de l'année de référence 2010, notamment, a minima :

- Une réduction de 13 % des déchets ménagers assimilés (DMA) ;
- Le détournement de 50 % des biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles (OMr) ;
- Une réduction de 10 % des déchets assimilés présents dans les OMr.

En 2011, la Métropole avait élaboré son premier programme local de prévention des déchets (PLPD), dont les actions ont permis de maintenir à un niveau constant la quantité globale de déchets ménagers et assimilés collectés par le service public malgré une forte croissance démographique.

Afin de répondre aux nouveaux enjeux de réduction drastique des OMr et DMA, la Métropole a acté le lancement de son 2^{ème} programme de prévention des déchets avec pour objectif de partager son ambition avec l'ensemble des acteurs du territoire, concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés, en les associant au processus d'élaboration et de suivi du programme. Ce programme réglementaire sera l'un des volets opérationnels de la nouvelle stratégie déchets de la Métropole.

Pour mener à bien ce PLPDMA, 9 ateliers de travail partenariaux thématiques se sont tenus et une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), structure de consultation et d'échanges prévue par la loi, a été constituée, et s'est réunie deux fois entre 2021 et 2022 avec une cinquantaine de participants pour co-construire et valider le projet de PLPDMA.

Le PLPDMA comporte au total 24 projets structurants autour de 5 axes stratégiques que sont :

- Déployer massivement les solutions de compostage de proximité et la collecte des biodéchets
- Donner de l'ampleur aux solutions locales de réemploi, réutilisation et réparation des objets
- Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements (tri et prévention des déchets)
- Accompagner les professionnels
- Positionner la Métropole comme un facilitateur et un démonstrateur de l'écoresponsabilité.

Le PLPDMA a ensuite été mis à disposition du public fin 2022 pour recueillir les remarques et avis, et a été adopté par la Métropole début 2023.

✓ **Reconduction de l'appel à projets réduction des déchets**

La Métropole a décidé le lancement d'un appel à projets destiné à soutenir les initiatives locales et aider le déploiement d'opérations de réduction des déchets ménagers et assimilés visant à tendre in fine vers le Zéro Déchet et favoriser localement une dynamique autour de cette thématique. C'est donc un moyen d'inciter les acteurs du territoire métropolitain vers de nouvelles pratiques plus vertueuses en matière de gestion des déchets. Cet appel à projets est doté d'un crédit de 100 000 € et permettra la mise en œuvre des projets en 2022.

✓ **Convention de partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et ACM Habitat pour la mise en œuvre de la stratégie zéro déchet, la prévention des déchets, l'amélioration du tri et du nettoyage aux abords des résidences ACM Habitat »**

Le renouvellement de la convention de partenariat, en 2022, entre la Métropole et ACM Habitat, bailleur social, réaffirme la poursuite de l'engagement commun au service d'une politique zéro déchet : réduction à la source des déchets par l'installation de composteurs et d'espaces de réemploi, amélioration du tri des déchets et du nettoyage aux abords des résidences, plus forte implication des habitants dans les éco-gestes.

Cette nouvelle convention d'une durée de 3 ans a pour objet de :

- Programmer des travaux d'aménagement de locaux poubelles et de réemploi pour améliorer l'accès des résidents, et prendre en compte l'extension des consignes de tri des emballages et papiers ;
- Réaliser un suivi régulier sur la dotation en bacs des résidences, sur le respect des consignes de tri ainsi que sur le nettoyage des locaux et des abords des résidences ;
- Créer dans les résidences neuves ou réhabilitées des locaux spécifiques pour les encombrants, avec si possible des espaces de réemploi ;
- Equiper les résidences pourvues d'espaces verts en composteurs ;
- Intégrer la mise en place de composteurs dès la conception des nouveaux projets ;
- Optimiser les dispositifs de pré-collecte des déchets grâce à des expertises menées conjointement Métropole/ACM Habitat ;
- Déployer de la communication à destination des habitants sur le geste de tri, le compostage, la réduction des déchets à la source avec un panel d'actions de proximité (communication engageante, animations en pied d'immeuble ...);
- Favoriser l'innovation croisée pour répondre aux enjeux de la politique « Zéro Déchet » et anticiper les conséquences des nouvelles réglementations (loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire notamment) ;
- Financer les deux chargés de mission à temps plein salariés d'ACM Habitat : le chargé de mission prévention, de sensibilisation et de coordination de la Brigade zéro déchet et le chargé de mission du référent nettoyage et gestion des déchets.

✓ **Les actions de sensibilisation et d'accompagnement sur le zéro déchet**

La Métropole mène un vaste programme de sensibilisation à la prévention, tri et valorisation des déchets. De nombreux événements ont eu lieu sur le territoire comme la Foire Expo dédiée à la prévention et le tri, le FISE Zéro Déchet, une participation à la Fête de la Sciences, l'accompagnement de la braderie étudiante en lien avec les étudiants, l'université et le CROUS

Montpellier s'est associée avec l'école d'ingénieurs Polytech Montpellier afin que le thème du challenge Pol'Innov (challenge d'entrepreneuriat et d'innovation durables pour les étudiants de 5^e année) porte sur la réduction des déchets de carton et du papier.

Accompagnés par des experts, entreprises et industriels du sujet, 225 étudiants ont travaillé activement à imaginer des solutions d'évitement, de réemploi ou de recyclage pour ces deux matériaux.



©Cécile Marson/3M - Fise 2022 - Gestion des déchets



©Frédéric Damerdjji/3M - Conférence Ma famille zéro déchets - Semaine Européenne de la réduction des déchets



©Frédéric Damerdji/3M - Conférence Ma famille zéro déchets - Semaine Européenne de la réduction des déchets

Les villes du Crès et de Saint-Jean-de-Védas ont organisé en 2022 une opération de nettoyage dans le cadre du World Clean Up Day (journée mondiale du nettoyage), portée par l'association du même nom. Celle-ci promeut chaque année en septembre une grande opération de nettoyage visant à mobiliser sur un temps donné le maximum de citoyens, afin de sensibiliser le plus grand nombre à cette question des déchets sauvages.

✓ Animations durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) s'est déroulée du samedi 20 au dimanche 28 novembre 2021. Pour sa 13^{ème} édition, la Métropole propose un programme orienté sur le « Zéro Déchet » (réemploi, compostage, éco-exemplarité...) avec plusieurs cibles : scolaires, grand public, agents (Ville, Métropole et CCAS), référents de sites de compostage...

Ainsi, 45 écoles de la Métropole ont participé à la collecte de jouets au profit d'associations, et 25 ateliers scolaires de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets ont eu lieu.

Des animations ont été organisées lors des matchs d'handball (stand de sensibilisation, kits zéro déchet à gagner, animations avant le match sur le gaspillage alimentaire, etc.).

Le site de compostage de quartier à Saussan a été inauguré et des formations sur la gestion d'un site de compostage ont été administrées.

✓ Sensibilisation à l'hygiène durable

Montpellier a maintenu ses actions de promotion des protections hygiéniques lavables auprès des étudiantes, en lien avec le CROUS de Montpellier. Ainsi, plus de 10 distributions ont été organisées en 2022 bénéficiant à plus de 800 étudiantes. Chaque distribution est accompagnée de sensibilisation sur l'hygiène durable et la démarche Zéro Déchet.

Économie circulaire

✓ Points réemplois

À la déchetterie de Baillargues, un point de réemploi des déchets a été ouvert en 2022. L'objectif est de donner une seconde vie à des objets qui peuvent être réparés plutôt que de les broyer dans les bennes.



Le local stocke de l'électroménager comme du mobilier. © Radio France - Rémi Surrans



Un centre de réemploi des matériaux de construction, porté par l'association MRBC, a été aménagé sur la commune du Crès et avec un lieu de stockage pour la recyclerie sport Montpellier Hérault de Lezprît Réquie.

L'objectif de ces associations est de promouvoir un modèle économique circulaire en favorisant le réemploi des produits. La mise à disposition d'un ancien magasin alimentaire de la commune a permis le développement de ces associations dans l'attente d'une renaturation du site.

✓ **Émergence d'un hub de l'éco circulaire et solidaire**

Montpellier et Suez ont lancé l'expérimentation d'un « Hub de l'économie circulaire et solidaire » (HECS). Il s'agit de faire émerger sur le site de Vendargues cinq types d'actions ou propositions de valeur pour des tiers :

- Proposer aux acteurs locaux de l'économie circulaire la mise à disposition de foncier pour leur permettre de se développer ;
- Faire émerger de nouvelles activités de valorisation à partir des flux de matières qui transitent déjà sur le site de Vendargues ;
- Accompagner en priorité de petites entreprises et start-up dans leur développement via un Programme d'Economie Circulaire (développé et mis en œuvre par la direction de l'Innovation Sociale de Suez) et le développement de synergies avec les activités locales de SUEZ ;
- Créer un lieu de sensibilisation à l'économie circulaire et d'accueil d'événements (showroom, espace pédagogique...) ;
- Promouvoir activement l'écologie industrielle avec les entreprises de cette zone d'activité.

✓ **L'accompagnement des entreprises de ou vers l'économie circulaire**

La Métropole a maintenu ou lancé de nouveaux soutiens à des entreprises et acteurs clés pour l'économie circulaire du territoire, par exemple :

- Oc Consigne, entreprise dédiée au réemploi des bouteilles en verre et membre de France Consigne dont le lancement a été officialisé en tout début 2023 sur le salon Millésime Bio à Montpellier.
- Recyclerie sportive Lezprît Réquipe, à nouveau aidée à hauteur de 20 000 € par la Métropole, et qui a collecté 27 tonnes de matériel sportif entre 2021 et 2022.
- ENVIE, qui a inauguré ses nouveaux locaux sur la zone de Férjorgues Ouest en 2022
- Mas Réemploi installés dans des locaux au Crès pour la valorisation des matériaux du bâtiment. En 2022, Mas Réemploi a été sollicité pour la dépose du parquet du Palais des Sports Pierre de Coubertin qui devrait être réutilisé pour des sols de danse.

La Métropole a également participé à l'atelier « Comment se responsabiliser par rapport aux déchets ? » en septembre 2022 en lien avec la Région Occitanie, lors du petit déjeuner avec AIRDIE.

De plus, afin de compléter l'offre de recycleries sur le territoire, la Métropole a lancé en 2022 une étude d'implantation d'une recyclerie à Grabels, juxtaposée à la déchèterie. La phase 1 est en cours de finalisation. En parallèle, la Métropole a également lancé deux études pour faire émerger une ressourcerie à Prades-le-Lez et à Pignan, qui devraient démarrer en 2023.

Les réserves foncières bâties de la Métropole sont également mobilisées pour faciliter le positionnement de ces activités économiques ou d'associations concourant au développement de l'économie circulaire.

✓ **Partenariat Alter Incub autour des projets d'économie circulaire**

Lancé en juin, à l'initiative de l'incubateur Alter'Incub Occitanie Méditerranée, l'appel à manifestation d'intérêt de l'économie circulaire en Occitanie (AMI EC'O) a été porté par un collectif de 25 structures, composé d'acteurs publics (Région, métropoles, universités, bailleurs sociaux...) et d'acteurs privés (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, incubateurs, associations...) qui ont décidé de se regrouper et de travailler ensemble pour favoriser le développement de l'économie circulaire.

L'objectif était d'identifier, de conseiller et d'orienter des porteurs d'initiatives d'économie circulaire, encore au stade de projet ou déjà mises en œuvre par des entreprises. Les candidats ont pu répondre à l'appel et faire ainsi connaître leurs besoins en accompagnement, en financement, en communication et valorisation, leurs attentes de mise en relation, leur recherche de foncier... Au total, 96 dossiers ont été déposés, autour de sujets comme des recycleries, la gestion des biodéchets, l'éco-conception, le vrac, la réparation, la consigne du verre, la lutte contre l'obsolescence programmée, etc.

Le comité partenarial s'est réuni en septembre et en octobre pour étudier ces initiatives et attribuer à chaque porteur de projet un expert référent, chargé de le contacter pour lui apporter des conseils, faire le lien avec les personnes ressources identifiées collectivement ou l'orienter vers le dispositif régional le mieux adapté.

Tri et collecte

✓ **Plogging avec Métropole et le MHB**

La métropole de Montpellier, a organisé en partenariat avec le club sportif Montpellier Handball un plogging en avril 2022. Il s'agit d'une course sans laquelle les participants, dotés de gants et de sacs-poubelles, ont ramassé les déchets trouvés sur le parcours. Depuis le FDI stadium René Bournol, quatre parcours étaient proposés à destination de Lavalette, le Bois Montmaur et Vert-bois. La métropole de Montpellier a fourni tous les éléments nécessaires pour effectuer la récolte et le tri de tous les déchets récoltés. Ceci devrait déboucher sur un partenariat plus long terme.

✓ **Filière de compostage et méthanisation à Amétyst**

Afin de détourner les biodéchets de la poubelle grise et d'anticiper l'obligation réglementaire de la généralisation du tri à la source des biodéchets en 2025, la Métropole a développé une politique de rupture, proactive, en vue de la captation et de la valorisation de ces biodéchets. Elle a mis en place une pluralité de moyens de collecte à disposition des usagers en privilégiant le recours massif au compostage sur des zones plus rurales de la Métropole.

Ametyst est le centre de traitement des biodéchets. Une « ligne verte » de production dédiée au compostage a été créée au sein de l'usine en 2021, afin de produire un compost de qualité, conforme à l'évolution en cours de la réglementation. La méthanisation des biodéchets permet la production d'électricité et de chaleur par cogénération. La chaleur récupérée alimente le réseau de chaleur renouvelable des Grisettes avec la mise à disposition d'une énergie gratuite et décarbonée au profit des habitants de ce quartier qui bénéficient depuis plus de 10 ans d'un coût de chauffage économique.

La transformation de ce site pour répondre à l'accroissement des biodéchets à traiter se poursuit en 2022.

✓ **Lutte contre les dépôts sauvages par vidéosurveillance**

Les dépôts sauvages sont un véritable fléau sur le territoire. En 2022, des caméras de vidéosurveillance ont été installées afin de prévenir la formation de ces dépôts. Elles ont un effet dissuasif et permettent une action répressive.

✓ **Ouverture des visites de DEMETER**

Le centre de tri Demeter est situé sur la commune de Montpellier. Il a la capacité de traiter 35 000 tonnes de déchets valorisables par an. Les différents types de déchets recyclables sont orientés chacun vers la filière qui lui est propre. Des visites de ce site ont été organisées pour le grand public durant les vacances scolaires.



3 – DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIE COHÉRENTE, INNOVANTE ET DURABLE

Adoption du volet métropolitain du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Document de programmation à valeur prescriptive, établi en concertation avec les intercommunalités, le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) est l'expression de la politique de développement économique régionale.

Appliqué au territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, ses orientations ont fait l'objet d'une élaboration conjointe avec la Région Occitanie. Ainsi, le « volet métropolitain du SRDEII, Montpellier Méditerranée Métropole », adopté fin 2022, est la traduction de ces orientations stratégiques partagées et l'expression de l'ambition de la Métropole en matière de développement économique durable et inclusif.

La Région Occitanie, Toulouse Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole, dans la continuité du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – Occitanie 2040, ont proposé de décliner les volets métropolitains respectifs sur les axes suivants :

- L'autonomie et la souveraineté régionale ;
- L'économie de demain ;
- La transformation de notre modèle de développement économique ;
- Le rééquilibrage territorial.

Le premier axe : Autonomie & souveraineté régionale, s'illustre autour des orientations suivantes :

- **Le choix de filières stratégiques sur le bassin montpelliérain** : la santé, l'agroalimentaire, l'environnement, regroupées dans une perspective inter filière phare à travers Med Vallée, le numérique, les industries culturelles et créatives, et l'eau.
- **L'international** : agir de façon ciblée sur l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Afrique (pourtour méditerranéen) en complémentarité avec les acteurs spécialisés (Ad'Occ, Team France Export)
- **Attractivité** :
 - o **Tourisme** : interagir avec les partenaires pour développer l'attractivité touristique du territoire en Europe et sur le bassin méditerranéen, accueil d'événements/ manifestations/congrès, tourisme d'agrément (œnotourisme, activités de pleine nature)
 - o **Implantation** : créer les conditions pour que l'écosystème mêle grandes et petites entreprises, startups, formations, universités, incubateurs et acteurs publics et développer une offre territoriale appropriée qui rendront promotion et prospection plus efficaces et permettront de concrétiser de belles implantations sur le territoire.

L'économie de demain, quant à elle, s'appuie sur les orientations suivantes :

- **Les filières de demain** : Intelligence Artificielle, Blockchain, Deeptech, Metaverse, Quantique, Hydrogène, Eco-construction, Economie circulaire
- **L'innovation / innovation collaborative** : développer des projets collaboratifs structurants en s'appuyant sur toutes les ressources du territoire.
- **Métiers / Emplois / Formation** : favoriser l'émergence de nouveaux métiers.

La transformation du modèle économique vise la transition des entreprises vers un modèle responsable, créateur de nouvelles valeurs :

- **Commerce et Artisanat** : accompagner l'évolution des usages et pratiques de l'économie de proximité, fortement impacté par la crise sanitaire, dans un contexte de mutation technologique, environnemental et sociétal.
- **La Création d'entreprise**
 - o Entreprises innovantes : moteur de l'économie de demain et porteuses de la transformation des modèles économiques. Il s'agit de faire du territoire un terrain d'expérimentation ouvert à l'entrepreneuriat tech inclusif, œuvrant au développement de filières essentielles favorisant la fertilité croisée de l'enseignement, la recherche et les entreprises.
 - o Entreprises traditionnelles : favoriser la création de sa propre activité
 - o La croissance des entreprises : soutenir le scaling et la transformation vers de nouveaux modèles économiques

- Entreprises à impact, ESS & innovation sociale (SEE) : favoriser l'engagement sociétal des entreprises et les modèles vertueux.
- Economie circulaire : stimuler les actions « Zéro Déchet, Zéro Plastique », soutenir les entreprises basées sur un modèle de recyclage.
- De nouvelles solutions de financement pour accélérer la mutation des entreprises vers de nouveaux modèles, sobres et vertueux

Enfin, le rééquilibrage territorial repose sur deux orientations :

- **Le foncier** : viser un développement économique équilibré, sur fond de pénurie de foncier et de mutation des usages (télétravail, modalité flex...)
- **Les Quartiers Prioritaires de la Ville** : travailler avec l'ensemble des acteurs locaux, pour réduire les inégalités territoriales et l'emploi au sein des QPV.

Les actions présentées ci-dessous s'inscrivent toutes pleinement dans ce volet métropolitain du SRDEII.

4 – ŒUVRER POUR LA RELOCALISATION DE L'ECONOMIE

Reterritorialisation des filières alimentaires dans le cadre de la P2A

✓ **Développement de l'outil Bocal**

De 2020 à 2022, l'outil Bocal a été mis à contribution de manière opérationnelle pour informer le public et les professionnels des modalités d'approvisionnement en produits frais sur la Métropole durant la crise du Covid 19. Des perspectives de refonte en 2023 sont en cours, en partenariat avec le Grand Pic Saint-Loup, Pays de l'Or Agglomération et Pays Cœur d'Hérault pour mettre en œuvre une politique commune co-construite avec les associations, les agriculteurs.trices du bassin de vie, etc.

✓ **Constitution de réserves foncières agricoles**

Des réserves foncières sont constituées sur la Métropole, sur les zones A et N du PLU, en fonction des projets agromatériels et des zones d'urbanisation future. Ces zones sont confiées à la SAFER qui les met à disposition d'agriculteurs pour des durées courtes dans le cadre des baux SAFER.

✓ **Structurer un approvisionnement durable et résilient**

Il s'agit d'accompagner de l'amont à l'aval la structuration des filières de produits locaux de qualité, en particulier en bio, et d'en faciliter la commercialisation en circuit court. Deux piliers soutiennent cette orientation : le Marché d'Intérêt National (MIN) et la commande publique pour la restauration scolaire. En complément, la Métropole impulse, accompagne et donne à voir les initiatives des partenaires. Les objectifs opérationnels suivants sont visés :

- Animer et conseiller les communes pour renforcer l'approvisionnement de la restauration collective publique par des produits locaux de qualité, en s'appuyant sur l'expertise pilote de la Ville de Montpellier dans le projet « Ma Cantine Autrement » ;
- Accompagner le développement des filières par l'implantation locale de structures de transformation agro-alimentaires ;
- Appuyer la commercialisation des produits locaux durables en circuits courts et de proximité. La plateforme BOCAL qui localise les points de vente en circuit-court va être modernisée en lien avec les intercommunalités voisines ;
- Faire du MIN un outil central de structuration des filières de demi-gros et de logistique alimentaire, notamment autour du Carreau des Producteurs et de dispositifs de mutualisation.

5 – AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Création d'une agence de développement métropolitaine en faveur des transitions

Face aux crises climatiques, énergétiques, sociales et économiques qui transforment et transformeront durablement l'économie mondiale et les territoires, Montpellier a souhaité compléter son action en faveur de la transition écologique

et solidaire en créant une Agence de Développement, en partenariat avec la Région Occitanie et les territoires du bassin de vie.

Avec 90 % de TPE, Montpellier et son grand territoire est constitué de petites entreprises qui ne disposent globalement pas d'expertises permettant d'engager de manière qualitative cette transition. En proposant des services experts dans l'agence, la Métropole et ses partenaires souhaitent abaisser le seuil d'accès des entreprises à leur transition sociétale tout en favorisant leur croissance économique.

Ainsi, l'Agence a pour objet d'accompagner les acteurs économiques dans leur croissance durable en visant une performance sociale, environnementale et économique sur le bassin de vie de Montpellier. Elle sera ainsi la première agence de développement interterritoriale entièrement dédiée à la transition écologique et solidaire des entreprises en France, constituant un accélérateur de transformations positives pour développer une économie vertueuse, responsable et performante.

Pour y arriver, l'Agence sera organisée autour d'une mission clé, accélérer la transition et la croissance durable, et de 4 axes stratégiques :

- Développer les coopérations à l'échelle du bassin de vie
- Favoriser l'essor et l'ancrage des entreprises responsables
- Activer et accompagner les transitions sociétales
- Internationaliser le territoire et offrir une attractivité renouvelée.

Parcours en faveur de l'inclusion numérique des TPE en Quartier Politique de la Ville (QPV)

Selon une récente étude de la Banque des Territoires, plus de 2 Très Petites Entreprises (TPE) sur 3 seraient encore éloignées du numérique (2,5 millions de TPE), c'est à dire non autonomes sur des usages numériques professionnels essentiels au développement, voire au maintien, de leur activité.

Pour agir en faveur d'une meilleure appropriation du numérique, Montpellier a candidaté et a été lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt de la Banque des Territoires pour déployer une stratégie d'inclusion numérique des TPE. Il s'agit d'élaborer un parcours en faveur de l'autonomie numérique des TPE en QPV en lien avec le Centre d'Expérimentation Sociale du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montpellier.

Stratégie et plan d'action Med Vallée

Montpellier Méditerranée Métropole a engagé dès 2021 l'initiative Medvallée, pour porter un pôle d'excellence mondial dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'environnement. Ainsi, Medvallée s'appuie sur l'excellence de la recherche dans ces filières pour favoriser la création et l'accélération de richesses et d'emplois sur le territoire de la Métropole et, en accord avec les intercommunalités voisines, sur le bassin de vie montpelliérain. Outre le renforcement de chaque filière, Medvallée privilégie une approche intégrée de « Santé globale » (One Health de l'Organisation Mondiale de la Santé), pluridisciplinaire et décloisonnée au croisement des disciplines, prenant en compte la santé humaine mais aussi l'état des systèmes naturels dont elle dépend.

Après une phase de préfiguration puis l'adoption du Pacte des fondateurs par la Métropole, la Région Occitanie et l'Etat à l'automne 2021, des travaux collaboratifs avec les représentants de toutes les parties prenantes, ont été menés au sein de 10 ateliers « La FabriK MEDVALLÉE » regroupant 250 acteurs, entre décembre 2021 et mai 2022.

Ces ateliers ont permis de décliner une stratégie planifiée sur la période 2022-2026 afin de conforter Montpellier comme pôle d'excellence mondial en santé globale.

Cette stratégie s'articule autour des 5 axes suivant :

- une communauté labellisée : émergence et animation de la communauté Medvallée via une charte et un label ;
- un accélérateur de croissance et de développement : identification, accompagnement et accélération des projets ;
- l'innovation comme ADN : hybridation entreprise, recherche et enseignement supérieur ;
- Ville et territoires démonstratifs : des politiques publiques et des acteurs qui incarnent l'enjeu de Santé Globale ;
- un rayonnement national et mondial : ambition et visibilité nationale, européenne et mondiale.

Les axes se déclinent en 15 objectifs opérationnels et 30 actions.

Les Assises Medvallée du 27 juin 2022 ont réuni 800 acteurs de la Santé Globale au Corum pour présenter la stratégie et l'ambition de fédérer autour de MEDVALLÉE l'identité du territoire.

Le plan des 30 actions stratégiques MedVallée adopté par le Conseil de Métropole en juillet 2022 est entré en phase opérationnelle, 19 actions ont été amorcées dont 11 sont désormais réalisées. L'engagement des 11 actions restantes est planifié en 2023.

Une stratégie touristique de développement durable et d'attractivité

Le tourisme durable regroupe plusieurs formes de pratique, notamment le tourisme solidaire (recherche de proximité avec les locaux et immersion dans les cultures et les pratiques), le tourisme responsable (limiter au maximum son impact sur l'environnement), et l'écotourisme centré sur l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

À Montpellier, l'enjeu stratégique qui porte l'essentiel des actions porte sur l'optimisation des flux touristiques dans le temps et dans l'espace pour tendre vers un tourisme plus responsable et mieux répartir les recettes touristiques sur le bassin de vie de Montpellier, à savoir :

- Cultiver un tourisme local en investissant l'espace proche et développer l'attractivité des territoires ruraux pour répondre aux changements de pratiques ;
- Valoriser et promouvoir les filières favorisant l'étalement de la fréquentation : les activités de plein air, l'œnotourisme, l'écotourisme mais aussi le tourisme d'affaires.

✓ **Des stratégies de développement durable : l'œnotourisme et les activités de pleine nature :**

Montpellier a obtenu le label Vignoble et Découverte avec un partage de connaissance et de savoir-faire qui s'associe à :

- Une démarche pédagogique axée sur la connaissance scientifique du vin et des effets de la transition écologique sur les terroirs, la production, la vinification ;
- Une continuité des cheminements urbains, péri-urbains et ruraux qui permet une découverte associant transports en commun et mobilités douces.

Montpellier a également mis en œuvre un schéma directeur des activités de pleines natures :

- Réalisation de plusieurs boucles de randonnées pédestres permettant une continuité ville-campagne ;
- Structuration de circuits de randonnées cyclables qui permettent de découvrir de nombreux sites historiques et naturels remarquables : aqueduc de Castries, oppidum de Murviel les Montpellier, le Lido et les Etangs Palavasiens par exemple... ;
- Mise en continuité avec les réseaux de cyclotourisme :

Réseau national tel que la véloroute V70 entre le Massif central et la méditerranée qui permet de relier les stations du littoral via Montpellier

Réseau européen telle que la V8 « la Méditerranée à vélo » qui relie Cadix à Corfou

✓ **Une coopération avec les territoires voisins pour promouvoir un tourisme durable à l'échelle du bassin de vie**

Plusieurs projets de coopération ont vu le jour :

- Réalisation d'une vélo-ligne Montpellier-St Gely du Fesc : accès à la base nature de Saint-Sauveur de St Gely du Fesc et connexion au réseau vert du Département de l'Hérault
- Projet associant la Région, la Métropole, le Département et l'Etat pour une ligne de Bus à Haut niveau de Service entre la station Occitanie et le futur Pôle d'Echanges multimodal de Gignac (communauté de communes de la Vallée de l'Hérault) et réalisation de stations de Vélos à Assistance Electrique qui permettront à l'horizon 2026 d'offrir une alternative attractive et opérante « zéro émission » pour la découverte de St Guilhem-le-Désert, la Grotte de Clamouse, le village des potiers de St Jean Fos et le Grand site de France des gorges de l'Hérault,
- Mise en réseau des circuits de randonnées pédestre et VTT ainsi que de l'offre d'hébergement et de restauration pour une découverte depuis le cœur métropolitain des paysages et du patrimoine de l'arrière-pays héraultais jusqu'aux montagnes du Haut-Languedoc, les Causses, les Cévennes.

✓ **Un tourisme d'affaires éco-responsable pour l'ensemble de la chaîne événementielle**

Montpellier Events, gestionnaire du Corum/Palais des Congrès et du Zénith Sud ainsi que l'Office de Tourisme/Bureau des Congrès ont entamé une démarche RSE afin d'inscrire tout événement dans une démarche de développement durable. Montpellier Events vient d'être labellisé ISO 20121 et l'Office de Tourisme le sera en 2023.

La norme aide de fait également à réduire les coûts inutiles, et permet de s'adapter pour tous types d'événements, des festivals de musique aux excursions scolaires. Elle couvre tous les stades de la chaîne d'approvisionnement d'un événement.

✓ **Un contrat de destination pour accroître la visibilité**

Un contrat de destination marque internationale Montpellier a été signé entre Montpellier Méditerranée Métropole, la Région Occitanie, le Groupement d'Intérêt Économique Atout France, le Comité Régional de Tourisme et des Loisirs d'Occitanie et l'Agence Départementale de Développement Touristique de l'Hérault. Il fédère les parties prenantes sur les trois prochaines années et affirme leur volonté de développer l'attractivité et l'économie de toutes les activités touristiques dans une approche de tourisme durable et responsable.

L'objectif est de permettre une meilleure mobilisation de tous les acteurs concernés autour d'actions lisibles et cohérentes sur les marchés internationaux aptes à permettre un meilleur retour sur investissement en termes de recettes, d'investissement et d'emplois.

6 – ENGAGER LES ACTEURS ECONOMIQUES DANS DES DEMARCHES EXEMPLAIRES

Soutien aux partenaires têtes de réseaux et structures d'aide à la création et au développement d'entreprises à « impact » et de structures de l'Economie Sociale et Solidaire

La Métropole apporte un soutien à des structures telles que France Active Airdie Occitanie, URSCOP, CREALEAD, SCIC IES, CRESS, Mouvement France Impact ou encore Face Hérault.

Au-delà du soutien financier pour le fonctionnement de ces structures, le soutien porte également sur des projets spécifiques, par exemple :

- Organisation des Universités de Demain au Corum, sur le thème de la sobriété (400 participants) ;
- Organisation de rencontres « l'ESS, actrice des transitions pour le développement des territoires » ;
- Cafés engagés : rencontres visant à connecter les entrepreneurs engagés de la métropole pour échanger et améliorer leurs pratiques (6 rencontres organisées avec 190 entrepreneurs en 2022) ;
- Charte Entreprises et quartiers visant à faciliter l'engagement des entreprises en faveur des habitants des quartiers ;
- Campus de la RSE pour accompagner collectivement les TPE/PME dans leur démarche de RSE sur 12 mois ;
- Social cup pour mobiliser les jeunes sur de l'entrepreneuriat social.

Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique

Ville et Métropole de Montpellier soutiennent également les structures d'accompagnement des publics en insertion (structures d'insertion par l'activité économique), que ce soit des chantiers d'insertion ou des entreprises d'insertion (aide au démarrage, investissement), à l'image du chantier d'insertion Recycle et vous, portant sur la récupération, réparation et revente de vélos reconditionnés.

Soutien à des initiatives au cœur des quartiers

L'économie sociale et solidaire, économie de proximité, œuvre à créer du lien dans les quartiers, entre ses habitants. La Ville et la Métropole soutiennent également des initiatives au cœur des quartiers, comme la création d'épiceries sociales et solidaires (l'Esperluette) ou encore de tiers-lieux (Halle Tropisme).

Animation de la Page « j'agis pour le territoire » lancée en 2021 - site entreprendre

Cette page « j'agis pour mon territoire » du site entreprendre de la métropole se veut une page « ressources » où les acteurs économiques peuvent trouver des solutions, outils et dispositifs qui peuvent les aider concrètement à améliorer leur impact social et environnemental sur un certain nombre de thématiques en lien avec les compétences Métropolitaines (déchets et économie circulaire, mobilité, insertion, RSE au global).

<https://www.entreprendre-montpellier.com/fr/jameliore-mon-impact-social-et-environnemental>

Mécénat de fondation en faveur d'associations Politique de la Ville

Dans le cadre de la Charte Entreprises et Quartier, la Métropole facilite la mise en relation de fondations avec des associations implantées dans les QPV.

Les années auparavant, elle a pu mobiliser le financement / don de matériels d'entreprises comme la BNP, Nexity, Matooma ou encore EDF en faveur des associations/habitants des quartiers. Aujourd'hui, la dynamique de mécénat s'accélère et la Métropole se positionne comme facilitateur entre entreprises et associations.

Par exemple, le mécénat financier a permis de soutenir les associations suivantes :

Pour VINCI :

- Association Defi – action Passerelles vers l'emploi : Passerelles vers l'emploi est un Parcours de formation individualisé situé en amont des dispositifs existants qui propose aux jeunes de 16 à 25 ans, sans diplômes, sans formations et sans qualification, des repères linguistiques, sociaux et professionnels. Ces personnes présentent le plus souvent un manque de confiance en soi, un parcours parfois chaotique à travers des structures et des administrations qui faute de connaissance du public et de manque de prérequis du jeune ne sont pas en mesure de leur venir en aide.
- Association France Active Airdie Occitanie – action soutien de l'entrepreneuriat au féminin dans les Quartiers : Le projet consiste à mettre en place une offre d'accompagnement à l'entrepreneuriat à destination des femmes des quartiers de la politique de la ville.

Pour EDF :

- Association Acteurs : l'association ACTEURS, en partenariat avec le Rectorat de Montpellier, service MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) et Unis-Cité propose un accompagnement spécifique à la recherche d'une mission de Service Civique, pour les jeunes de 16 à 18 ans, décrocheurs scolaires.
- Association Savoir Etre et Vivre Ensemble : l'association créée en 2016 par Frédéric Lenoir et Martine Roussel Adam a pour vocation de contribuer grâce à l'animation d'ateliers de philosophie et pratique de l'attention, au développement de la pensée réflexive chez les enfants et les adolescents, de l'esprit critique pour devenir des citoyens conscients, actifs et éclairés.
- Institut Méditerranéen d'Étude, d'Ingénierie et de Formation (IMEIF) : association qui accompagne les femmes du quartier de la Mosson vers la qualification professionnelle et l'emploi depuis 2010 : ateliers socio-linguistiques, parcours d'accès de découverte et de préparation aux métiers du secteur médico-social, ainsi qu'un parcours professionnalisant dans le domaine de l'artisanat qui se base sur les savoirs-faire traditionnels des femmes (couture, cuisine). Projet de création d'un tiers lieu avec une coopérative « shake mama ».

Pour la MGEN, proposition d'une vingtaine d'associations en cours dans le cadre d'un appel à projets.

Plusieurs entreprises ont également donné pour du mécénat en nature (don de matériels).

Des actions d'exemplarité au BIC

Dans une logique d'exemplarité autant que de sensibilisation des entreprises incubées au BIC, diverses actions ont été menées en 2022 :

- Opération de récupération de vieux téléphones et chargeurs avec SMAART. Au total 27 produits collectés dont 9 produits qui auront une seconde vie en tant que produit ou en tant que pièces ;
- Semaine Européenne de réduction des déchets : 21 et 24/11 : Rencontres à Cap Oméga et au MIBI pour proposer des solutions de réduction des déchets aux entreprises en pépinières.
- 8 et 9 décembre 2022 : Troc livres et vêtements à Cap Oméga
- Sharing Coffee du Club des entreprises engagées du BIC
- Organisation d'un atelier BA de l'impact pour les entreprises du BIC avec le Mouvement Impact France
- Rencontre Explorateurs de sciences avec l'association les Petits Débrouillards : 2 classes du collège des Garrigues à La Mosson sont venues rencontrer 12 entreprises du BIC
- Participation aux Universités d'été de l'économie de demain (30/08 à Paris),
- Organisation d'un Atelier Impact Social avec la French Tech et la Mouvement Impact France pour les entreprises du BIC
- Rencontre avec l'accélérateur de la Croix Rouge pour les entreprises du BIC
- Participation aux universités de l'économie de demain (18/10) à Montpellier
- 4 ateliers « entreprises engagées » pour les participants au programme Jump In Création (4 sessions dans l'année)
- Fresque du Numérique pour les entreprises du BIC.

7 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Le choix d'un établissement de crédit responsable et éthique

La Ville et la Métropole ont porté une attention particulière à l'angle éthique de la source de leurs financements en faisant appel à la Nef, coopérative bancaire de référence de la finance éthique en France, pour emprunter 8 millions d'euros à des fins de projets tournés vers l'éducation et la mobilité.

Depuis plus de 30 ans, la Nef est une coopérative bancaire solidaire, finançant uniquement des projets à impact écologique, social et/ou culturel. Le partenariat avec cette coopérative, initié en 2021 à travers la souscription de financements éthiques et responsables, répond pleinement aux objectifs de transition écologique et sociale de la Ville et la Métropole de Montpellier, et témoigne de l'engagement ainsi pris par les deux collectivités.

A hauteur de 4 millions d'euros pour chacune des collectivités, les prêts accordés seront dédiés à :

- l'éducation pour la Ville de Montpellier : rénovation du confort thermique des établissements scolaires et végétalisation des cours d'école
- la mobilité pour la Métropole de Montpellier : politique cyclable et modernisation du réseau de tramway.

Une exigence d'éthique en faveur de la paix en Europe

La Ville et la Métropole ont sollicité tous leurs partenaires bancaires commerciaux par courrier, exprimant le soutien de ces collectivités en faveur du peuple ukrainien. Il leur a été demandé les intérêts financiers et activités de leur groupe en Russie ainsi que leur devenir, dans la perspective de privilégier la paix en Europe aux intérêts financiers à court terme.

L'ensemble des établissements ont répondu, indiquant les actions qu'ils menaient en faveur de la population ukrainienne notamment (aides financières directes, participations aux fonds d'urgence...) et leur absence d'intérêts en Russie. La Société Générale, qui était particulièrement concernée car elle détenait une filiale (Rosbank) en Russie a indiqué mettre fin à cette activité.

Engagement dans une stratégie de numérique responsable et la sobriété numérique

Le numérique produit aujourd'hui autant de CO₂ que le transport aérien dans le monde. Il tend à augmenter son empreinte carbone pour égaler les émissions totales du transport mondial en 2025. L'impact écologique du numérique ne se limite pas seulement à la production de CO₂. Epuisement des matières premières, multiplication de produits chimiques, destruction de terres arables, etc... sont autant de conséquences directes et indirectes du numérique que nous devons prendre en compte dans l'étude concernant l'opportunité d'un service numérique mais aussi dans toutes les étapes de son cycle de vie.

Face à ce constat, et face à la numérisation croissante des usages que la crise sanitaire a accentués (télétravail), Montpellier a souhaité s'inscrire dans une stratégie en faveur du numérique responsable, défini comme « l'ensemble des technologies de l'information et de la communication dont l'empreinte économique, écologique, sociale et sociétale a volontairement été réduite et/ou qui aide l'humanité à atteindre les objectifs du développement durable ».

Cette stratégie s'oriente autour de 4 axes et 9 actions :

1. Faire prendre conscience aux agent.e.s et citoyen.ne.s du numérique de leur impact environnemental pour les inciter à le réduire
2. Limiter le renouvellement des terminaux, forts émetteurs d'émission carbone
3. Faire émerger et développer des usages du numérique écologiquement vertueux
4. Aller vers des data centers et des réseaux moins énergivores.

En 2022, plusieurs actions très concrètes ont été menées :

- Suite au changement de l'ensemble du parc de PC fixe en PC portables, la Ville et la Métropole ont réutilisé les écrans des PC fixes récents pour équiper les écoles de Montpellier. Les ordinateurs plus anciens ont été donnés à l'association NOUAS afin de leur offrir une seconde vie et équiper des personnes éloignées du numérique ;
- une centaine d'agent.e.s a été équipée de smartphones reconditionnés ;
- la collectivité a choisi de relier ses objets connectés à un réseau basse fréquence bien moins énergivore que la 4 ou 5G, et d'appuyer l'infrastructure de la ville connectée sur des briques open-source garantissant la souveraineté numérique.

Dans le cadre de la loi sur la réduction de l’empreinte environnementale du numérique, dès le début 2023, la ville de Montpellier et la Métropole vont délibérer autour des dispositions phares de la loi, à savoir :

- Faire prendre conscience de l’impact environnemental du numérique ;
- Limiter le renouvellement des appareils numériques ;
- Favoriser des usages du numérique écologiquement vertueux ;
- Promouvoir des datacenters et des réseaux moins énergivores ;
- Promouvoir une stratégie numérique responsable dans le territoire.

Début 2023, les agent.e.s du pôle numérique et données vont être acculturés à la fresque du numérique pour intégrer le numérique responsable dès sa conception.

Élaboration d’un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Avec un volume d’achats annuel de 512 millions d’euros HT en 2021, pour la Métropole, l’achat responsable constitue à l’échelle du territoire un levier majeur de développement durable et de transition vers une économie plus circulaire. Pour y contribuer, la Métropole a acté en 2021 l’élaboration d’un SPASER, conformément à la loi du 31 juillet 2014 relative à l’économie sociale et solidaire, complétée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (LTECV).

En complémentarité de l’ensemble des démarches engagées, Montpellier Méditerranée Métropole souhaite, au travers de son SPASER, mettre notamment l’accent sur la décarbonation du territoire, l’accès à l’emploi aux jeunes issus des quartiers politiques de la ville ainsi que l’innovation au profit des entreprises aux stratégies singulières.

Le Schéma pensé par la Métropole s’articule donc autour de 4 axes et de 9 actions :

1. La commande publique, un levier d’action pour la protection de l’environnement, la santé et la transition énergétique
 - Action 1 : Assurer un environnement sain et protéger les ressources
 - Action 2 : Promouvoir l’économie circulaire
 - Action 3 : Développer des constructions durables
2. La commande publique, un levier d’action pour l’insertion et l’équité sociale
 - Action 4 : Renforcer l’insertion des personnes éloignées de l’emploi
 - Action 5 : Lutter contre toute forme de discrimination et assurer l’égalité professionnelle
3. La commande publique, un levier d’action pour le développement économique
 - Action 6 : Faciliter l’accès aux TPE/PME
 - Action 7 : Promouvoir l’Economie Sociale et Solidaire (ESS)
 - Action 8 : Stimuler l’innovation sur le territoire métropolitain
4. Une gouvernance et un pilotage de la politique achat
 - Action 9 : Faire de la commande publique un levier de performance durable

Ces ambitions, déclinées en chantiers et actions opérationnelles, illustrent la volonté de la Métropole de Montpellier d’adopter un comportement exemplaire.

8 - INDICATEURS

- ✓ **Déchets ménagers et assimilés collectés en 2021 : soit 528 kg/habitant**

CHAPITRE 5

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE



Contribution aux ODD : Devenir capitale européenne de la culture assure à la fois pour Montpellier une attractivité renforcée et par conséquent des activités et emplois supplémentaires (ODD 8), contribue à la protection et la valorisation du patrimoine culturel (indicateur clé de l'ODD 11), une valorisation des produits et activités locales (ODD 12) et évidemment, un travail partenarial et une gouvernance élargie à un grand bassin de vie en faveur de cette démarche et de ces ODD.

En 1985, l'actrice Melina MERCOURI, alors ministre grecque de la Culture, lançait l'idée « d'une ville européenne de la culture » renouvelée chaque année. Ce sera chose faite deux ans plus tard, avec la désignation d'Athènes, qui inaugure la longue série de ce qui deviendra, dès 1999, les « capitales européennes de la culture ». Un dispositif qui permet la mise en lumière de la richesse et de la diversité de la culture européenne dans le but de rapprocher les peuples européens et de cultiver une compréhension mutuelle.

Les critères de sélection sont répartis selon différentes catégories :

- La contribution de la candidature à la stratégie du territoire à long terme ;
- La dimension européenne du projet ;
- Le contenu culturel et artistique ;
- La capacité de réalisation du projet ;
- La portée du projet et sa capacité notamment à associer population et société civile ;
- La gestion (budget, gouvernance, pilotage, communication, moyens humains).

Culture



©Ch.Ruiz/3M - Les Nuits du Peyrou 2022 Dernier soir – Culture 2022

Les villes de France pouvant concourir en 2028, Montpellier a souhaité candidater en valorisant le bassin de vie élargi de Montpellier-Sète. En effet, il s'agit d'une terre de culture, forte d'un héritage incontestable. En dialogue et en complémentarité, les deux villes et leurs aires urbaines dévoilent une richesse artistique dans de nombreux secteurs (arts visuels, spectacle vivant, industries créatives et culturelles...) sont historiquement accueillantes pour les artistes. Une candidature commune de ce territoire artistique, culturel et patrimonial partagé, pour devenir Capitale européenne de la culture en 2028, permettra une mobilisation de la population autour des arts et de la culture, un renforcement du rayonnement international du territoire, une valorisation de son image auprès des citoyens, le renforcement des synergies au sein du secteur culturel, une sensibilisation et un accès à la culture favorisé, ainsi que la stimulation du tourisme culturel. L'occasion de faire toute sa place au nouveau souffle à l'œuvre dans les politiques culturelles de ces territoires.

C'est dans ce cadre que la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Sète, Sète Agglopôle Méditerranée, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault et nombre de collectivités à leurs côtés se sont unis pour porter, ensemble, une candidature utilisant le levier de la culture au service d'une politique ambitieuse et d'une transformation durable du territoire.

Une association « Montpellier 2028 – Capitale Européenne de la Culture » a ainsi été créée avec pour objet de concevoir et organiser la candidature de Montpellier et de ses partenaires. L'association a également lancé deux appels à projets en vue d'enrichir la création et la diffusion artistique et patrimoniale du territoire de la candidature, en soutenant des actions tout au long de 2022 et 2023. La ville retenue sera connue fin 2023.

1 – VERS UNE CULTURE DE QUALITE POUR TOUS

Élaboration d'une politique patrimoniale structurée

La Métropole développe sur son territoire des actions d'animation culturelle d'intérêt métropolitain, ainsi qu'une politique volontariste en faveur de la culture et du patrimoine, marquée notamment par les candidatures au titre de Capitale européenne de la culture 2028 et à l'UNESCO.

Dans ce même sens, Montpellier Méditerranée Métropole a également obtenu le label Pays d'art et d'histoire, qui qualifie des territoires qui s'engagent dans une démarche active de préservation, de connaissance et de médiation dans les champs de l'architecture, l'histoire, le paysage et l'urbanisme.

De plus, Montpellier met en place, développe et promeut les actions de valorisation des patrimoines sur le territoire des trente et une communes. Elle assure la coordination et la transversalité avec l'ensemble des services et des communes, tant d'un point de vue des politiques culturelles, qu'urbaines et paysagères.

Depuis 2022, toutes les communes peuvent désormais également profiter du soutien financier de Montpellier Méditerranée Métropole sur demande et de façon ponctuelle, pour certains projets de restauration et de valorisation de leurs patrimoines.

Parmi toutes les communes, certaines s'engagent plus encore et souhaitent mettre en place une politique cohérente et qualitative de valorisation patrimoniale sur leurs territoires.

C'est ainsi que la Métropole a monté un projet de convention-cadre pour formaliser et décrire les modalités d'un partenariat structuré autour de la politique patrimoniale, avec comme objectifs :

- Mettre en œuvre de façon concertée une politique globale de valorisation des patrimoines à l'échelle de la métropole ;
- Favoriser les actions conjointes entre Commune et Métropole d'une part, entre les différentes communes de la métropole d'autre part ;
- Mutualiser les moyens pour plus d'efficacité dans les projets ;
- Garantir la cohérence et la qualité des actions mises en œuvre.

Chaque convention-cadre est prévue pour être complétée par un programme d'actions annuel concerté.

Trois premières communes se sont déjà inscrites dans cette démarche : Castelnaud-le-Lez à l'occasion des Journées européennes du patrimoine ; Juvignac et Le Crès à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Le Tra'Molière, un exemple de culture à la portée de tous

Le Tra'Molière est une rame de Ligne 1, aux couleurs de Molière, en intérieur et en extérieur, qui a circulé du 26 septembre au 5 novembre inclus à Montpellier. Le public a pu retrouver dans cette rame de la ligne 1 des comédiens embarqués, issus du Cours Florent, de la compagnie Provisoire et de la Compagnie Bruitquicourt, qui déclamaient des vers de Molière.

6 grands rendez-vous au mois d'octobre et de novembre ont ainsi ponctué l'opération, avec des troupes de théâtre qui sont venues à la rencontre directe du public, les comédiens s'interpellant d'un bout de la rame à l'autre, provoquant la surprise et l'intérêt des voyageurs. La réaction du public, surpris et amusé, a montré l'engouement pour cette manifestation décalée. Les passagers de la rame de tram étaient ensuite incités à poursuivre leur découverte de Molière en s'attardant auprès des scènes de théâtre montées à proximité des stations de tram, et ils ont été particulièrement nombreux à s'arrêter pour regarder les pièces

La démarche d'écoexemplarité du Musée Fabre

✓ Politique de réemploi et de réutilisation

Le musée Fabre s'est engagé dans une recherche de réduction de l'impact environnemental de ses expositions en cherchant à privilégier dans ses propositions muséographiques le réemploi d'éléments déjà existants, et de manière générale l'utilisation de matériaux non polluants, renouvelables ou recyclables.

Le musée tient ainsi depuis 2019 un inventaire exhaustif du mobilier des scénographies à la disposition de ses projets et a nommé un responsable de la mise à jour de cet inventaire pour garantir l'efficacité du réemploi.

Par ailleurs, depuis 2021 le musée s'est doté progressivement d'une trentaine de modules de cimaises réutilisables. Le principe est de pouvoir réutiliser d'exposition en exposition l'ossature médium de ces modules et de les réassembler selon les besoins en muséographie. Un piètement en bas des modules de cimaises spécialement conçu dans cette optique permet leur déplacement par un transpalette. Seul l'habillage en placage placoplâtre est détruit et refait à neuf pour chaque exposition. Les modules ainsi disponibles sont utilisés en priorité pour tout projet d'exposition et limite les besoins en construction de cimaises additionnelles éphémères.

✓ Réduction des coûts d'éclairage : détecteurs de présence et passage au led

L'impératif de maintenir un climat constant pour la bonne conservation de nos collections, tout comme les expositions impliquant le transport d'œuvres à l'international, sont des contraintes inhérentes aux musées.

Malgré tout, a été entamée de longue date une « décroissance énergétique ». Les efforts ont été poursuivis pour dégager des pistes de réductions des factures énergétiques du musée Fabre.

Dès 2016, des détecteurs de présences ont été installés dans les espaces communs et de vie.

Cette réflexion a été étendue aux espaces accueillant du public et notamment aux salles d'expositions.

Par ailleurs, depuis l'automne 2019, le musée Fabre mène des campagnes annuelles de remplacement des éclairages au profit des leds moins énergivores.

Sachant que dans une seule salle, il peut y avoir jusqu'à 100 ampoules, l'économie de consommation est colossale. Ainsi, depuis 2006, les courbes de consommation baissent régulièrement comme en témoignent les relevés : - 25% depuis 2007.

Fin 2022, ce sont déjà 3 500 m² sur les 8 500 m² d'espaces de présentation des œuvres qui ont déjà été modifiés.

Le chantier se poursuit en 2023.

✓ Climat pour la bonne conservation des œuvres :

Les préconisations internationalement admises depuis les années 2000 en conservation préventive demandent aux institutions de respecter une régulation climatique très stricte pour les œuvres d'art et objets patrimoniaux (55 % d'humidité +/- 10% et 20°C +/- 1°C) qui s'avère très coûteuse en énergie. Les salles du musée Fabre varient au cours de l'année entre 19° et 24°C et 55% d'humidité +/- 5 %, avec priorité donnée à l'humidité (d'où parfois la fraîcheur ressentie dans certaines salles), le musée Fabre se situe donc déjà dans une interprétation « souple » des normes internationales « musée ».

Dans le cadre de sa réflexion sur la sobriété énergétique, le musée Fabre poursuit une étude scientifique réunissant des spécialistes tels que des historiens de l'art, des conservateurs-restaurateurs, des scientifiques du bois, biologistes et entomologistes et dont l'objectif est d'évaluer les conséquences des fluctuations climatiques sur les œuvres. L'étude, débutée en 2016 sur un panneau de bois peint représentant une Sainte Trinité et datant du début du XVI^e siècle, est à présent élargie à d'autres types de médiums et de supports (papier, toile, métal, etc.). Sur la base d'observations scientifiques tangibles, ce projet vise à établir une politique pérenne pour adapter les régulations climatiques du bâtiment directement aux comportements matériels des œuvres. A terme, il devrait pouvoir permettre de réduire la consommation énergétique du musée en diminuant l'écart entre les températures extérieures et intérieures, tout en garantissant la bonne conservation des œuvres. En plus de répondre à un besoin urgent de réduction des dépenses énergétiques, ce projet contribue aussi à enrichir le savoir sur l'histoire matérielle de nos collections et à affirmer la place du musée Fabre comme laboratoire de recherches. La première phase de l'étude avait d'ailleurs donné lieu à une restitution au public avec un projet d'exposition-dossier « Dans le secret des œuvres d'art » en 2018 et la création d'un film documentaire toujours présenté au public.

2 – SPORT POUR TOUS



©Ludovic Séverac - 10 Km de Montpellier 2022



©Ch.Ruiz/3M - Féminines du MHSC



©Ch.Ruiz/3M - Centre Nautique Neptune - Illustration d'été à la Mosson



©Cécile Marson/3M - Plan Sportif Visite Animateurs Stage Eté Sportif 2022

Des rencontres scolaires et grand public autour du sport de haut niveau

✓ **Café des sports**

Le « café des sports » vient clôturer un parcours d'offres à l'attention des plus jeunes en partenariat avec des associations et des athlètes de haut niveau.

Ainsi, dans un premier temps, des offres d'encadrements éducatifs et sportifs se sont déroulées sur le temps scolaire (cycle d'apprentissage avec projet pédagogique validé par l'Education Nationale) et sur le temps de vacances avec des stages multisports en lien avec la piscine.

Puis un moment « café des sports » a permis d'inviter la population à rencontrer l'élite au Sports, les associations localement impliquées et de haut niveau ainsi que des athlètes de haut niveau pour échanger sur l'offre, les pratiques et les parcours d'excellence des athlètes

« **Été Quartier** » : dispositif d'accès au sport pour les jeunes

Ce dispositif est destiné aux jeunes de 7 à 13 ans et se déroule tout l'été sous forme de journées d'activités sportives variées.

Des associations sont impliquées dans la prise en charge des enfants ainsi que les piscines de la métropole.

Le tarif est de 1 euros par jour.

Initialement mise en place dans les établissements en lien avec les quartiers Politique de la Ville, ce dispositif s'est récemment étendu sur la commune de Courdonterral.

La rénovation des équipements

✓ **Rénovation de la piscine de la Motte Rouge**

La piscine de la Motte Rouge a été construite en 1965. Elle était considérée dans la région comme exceptionnelle par sa taille et accueillait les 150 nageurs en compétition du Montpellier Agglomération Natation Université Club (MANUC),

4e club universitaire français. Elle était gérée par l'Université de Montpellier qui, devant le coût financier important de son entretien, a été contrainte de la fermer en 2013.

Après dix ans de fermeture, la Métropole a proposé d'acquérir cette piscine, et travaille désormais à sa rénovation. Sa réouverture est prévue pour en 2023. Cet équipement complétera l'offre pour tous au nord de Montpellier et assurera la continuité de service pendant le chantier de réhabilitation du Centre Nautique Neptune, dont la réouverture est prévue quant à elle pour septembre 2023.

3 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Prévention des risques

✓ **Formation à la prévention de risques à destination des agent.e.s d'entretien**

Une formation de 2 jours (les 28 et 29 novembre), inscrite dans le plan d'action du Document Unique d'Évaluations des Risques Professionnels (DUERP), sur la Prévention des Risques des Activités Physiques a été réalisée à destination d'un groupe volontaire d'agent.e.s d'entretien.

✓ **Campagne de sensibilisation aux risques routiers**

En partenariat avec la GMF, la Métropole a initié un cycle de sessions de sensibilisation aux risques routiers pour les conducteurs et conductrices de véhicules de services. Un premier cycle « test » concluant permet de développer le dispositif sur plusieurs mois sur l'ensemble des pôles des deux collectivités.



©3M - Le Codir du PMG, en tant que groupe test, a initié ce cycle de sessions

Sensibilisation des agent.e.s à la prévention santé

Une extension du partenariat entre la Métropole et le GEFLUC (groupement des entreprises françaises pour la lutte contre le cancer) a été établi pour initier des actions de prévention des cancers auprès de l'ensemble des agent.e.s des deux administrations :

- organisation de sensibilisations, forums pour communiquer sur les risques
- déploiement du programme Ge-TEST : scoring des habitudes de vie des agent.e.s permettant d'évaluer les risques de cancer (activité physique, alimentation, santé, respiration...)

Prévention de la désinsertion professionnelle

Prévenir la désinsertion professionnelle ou maintenir en emploi des agent.e.s consiste à anticiper la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé ou à aider un.e agent.e qui rencontre des difficultés à rester à son poste de travail. Pour mener à bien la politique de maintien en emploi de deux collectivités, le pôle Ressources humaines a mis en place des Commissions de Prévention et Maintien en Emploi (CPME) régulières. Un guide d'utilisation est disponible sur les intranets pour les agent.e.s.

CHAPITRE 6

LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 – LA PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

Les avis et autosaisines du Conseil de Développement

Créé en 2021, le Conseil de Développement de Montpellier Méditerranée Métropole est un lieu de dialogue, de propositions et de débats sur les enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux de la Métropole de Montpellier.

Le CODEV ambitionne d'être une force de propositions auprès des élus pour que la Métropole de Montpellier constitue un territoire dynamique, protégé, solidaire et fort d'un développement qui respecte les terres et les hommes. Il a ainsi pour mission de travailler sur les orientations et le devenir de la Métropole pour les 30 à 50 prochaines années.



©Ludovic Séverac - Journée organisée par le CODEV - 2022/12/10 – Commission Climat

Il est constitué à hauteur de 60% d'habitants, issus des conseils de quartier et du Conseil Montpellierain de la Jeunesse (CMJ) de la ville de Montpellier, des communes de la Métropole, de 20% d'acteurs socio-économiques dits innovateurs et de 20% d'acteurs institutionnels. Il se réunit 3 à 4 fois par an, avec en parallèle des groupes et commissions de travail thématiques. Fin 2021, 5 commissions ont été constituées rassemblant les 17 objectifs du développement durable de l'ONU : Solidarité, Qualité de vie, Économie contributive et coopérative, Aménagement durable, Transition Écologique.

Entre octobre 2021 et février 2022, le CODEV a produit 10 auto-saisines, qui ont été rassemblées dans le 1^{er} livret du CODEV et permis la mise en place de 2 groupes de travail (Métropole la nuit et Économie circulaire) et 3 commissions thématiques autour des grandes politiques publiques portées par la collectivité (Climat, Santé et innovation, et Territoire).

Sur 2022, ces 5 instances ont des contributions et avis divers, regroupés dans un livret et rappelés dans le rapport d'activité 2022. En parallèle, la Métropole saisit le CODEV sur 4 sujets (culture, engagement citoyen, plan de mobilité et PLUi, et sur le développement économique du territoire) avec des rendus prévus sur 2023.



©Ludovic Séverac - Journée organisée par le CODEV

Le renouvellement des conseils citoyens

Les conseils citoyens sont des instances de démocratie participative dans le cadre des contrats de ville, destinés à recueillir le point de vue de « l'expertise d'usage » de l'habitant dont on n'entend jamais la voix s'il ne s'inscrit pas dans les réseaux qu'ils soient associatifs ou autres.

Treize conseils citoyens ont été mis en place à Montpellier : Figuerolles, Gély, Aiguelongue, Vert-Bois, Pompignane, Près d'Arènes, Pas du Loup – Val de Croze, Lemasson, Petit Bard – Pergola, Cévennes, Hauts de Massane, Paillade et Celleneuve.

Les conseils citoyens, constitués en association, se composent d'une part, d'un collège d'habitants et, d'autre part, d'un collège d'associations et d'acteurs socio-professionnels exerçant leur activité dans le quartier prioritaire et n'ayant pas de lien avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du contrat de ville.

Les conseils citoyens ayant des difficultés de fonctionnement, il a été proposé de les redynamiser en procédant à un renouvellement partiel en 2018 puis plus récemment, en 2021.

Afin d'aider les nouveaux conseillers citoyens à s'inscrire au mieux dans leurs missions, la Métropole a souhaité en avril 2022 recourir à un prestataire externe, avec pour objectifs de :

- former les conseillers citoyens ;
- les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets répondant aux objectifs du contrat de ville ;
- De les aider à définir les enjeux et les priorités d'actions, pour leur quartier, dans la perspective du renouvellement du contrat de ville en 2023.

L'accompagnement des conseils va continuer jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

Le développement du travail en transversalité et sur les enjeux de développement durable

✓ **Le campus du management : renforcer l'accompagnement des manageurs et manageuses**

La Ville et la Métropole, en lien avec le Centre National de Formation Publique Territoriale (CNFPT), ont développé une école interne de formation des encadrant.e.s, nommée Campus du management.



Il s'agit d'accompagner les encadrant.e.s dans l'évolution de leurs compétences et leurs pratiques managériales aux enjeux d'évolution du service public rendu aux usagers et usagères du territoire, le tout dans une logique de transversalité en faisant se rencontrer des encadrant.e.s de directions différentes, y compris après la fin du parcours de formation. Au-delà des formations collectives, le Campus permet aussi des sessions d'échanges de pratiques professionnelles et un accompagnement individuel par des coachs internes. Après la première promotion de 38 agent.e.s, 77 encadrant.e.s de la Ville, de la Métropole et du CCAS ont rejoint la seconde promotion en octobre.

✓ **Accompagner la transformation des cultures et pratiques internes : modernisation, sobriété et performance**

En 2022, la Ville et la Métropole ont notamment développé, en utilisant une méthode design, un module de sensibilisation, mobilisation d'une journée sur « climat & transition » à destination des agent.e.s et élu.e.s qui sera déployé en 2023. Il permettra aux agent.e.s de :

- prendre conscience de la grande accélération des activités humaines, des services que nous rend notre planète et de ses limites et des risques encourus si on ne fait rien pour limiter le réchauffement climatique, mais également de leur faire découvrir les grands chantiers de la transition sur la fresque de la renaissance écologique, ainsi que les actions engagées dans le cadre du PCAET.
- Contribuer à des ateliers portant sur l'adaptation de notre territoire au changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et comment régénérer le vivant.

L'accès à l'ensemble des outils pédagogiques conçus en mode *creative commons* devrait être communiqué aux autres collectivités (notamment celles du territoire) et organismes qui pourraient être intéressés.

L'ensemble des missions d'accompagnement conduit également à explorer avec les acteurs et actrices de nouvelles formes de management, de pilotage et d'organisation. Le fonctionnement des collectivités doit s'adapter aux nouvelles exigences et évolutions sociétales, et le changement s'accompagne puisqu'il questionne souvent un environnement systémique. Introduire de nouvelles formes d'accompagnement (design de service, partenariat avec le réseau des coachs internes, communauté de pratique des facilitateurs.trices...) permet de faire émerger des propositions sur mesure pour accompagner les équipes au plus près de leurs préoccupations.



Carte issue du jeu de cartes Prise de conscience –Module Climat

Cœuvrer en coopération avec les territoires voisins et à l'international

✓ 4 saisons de l'agroécologie et de l'alimentation durable

La Métropole a organisé 4 rendez-vous annuels (printemps – été – automne – hiver), réunissant des activités organisées par les acteurs et actrices de l'écosystème « agroécologie et alimentation durable » local, sur les territoires de la Métropole Montpellieraine, du Pays Cœur d'Hérault, du Pays de l'Or et du Grand Pic St Loup. Près de 200 évènements ont ainsi été organisés en 2022.



©Ch.Ruiz/3M - Portes ouvertes Oasis Citadine



©Ch.Ruiz/3M - Le marché du Printemps Murviel-les-Montpellier



©Ch.Ruiz/3M - Ateliers découverte de la permaculture et cultures associées, avec l'association le réseau des semeurs de jardin, au jardin Maraichons à Castelnau-le-Lez

✓ Mission d'expertise sur la thématique de l'agroécologie et de l'alimentation à Fès au Maroc

En 2019 un diagnostic des systèmes alimentaires de Fès et de Montpellier a été réalisé en collaboration avec l'Association Let's Food Cities. Cette coopération a été présentée lors de la 5^e Rencontre Annuelle et Sommet des Maires du Pacte de Milan à Montpellier en octobre 2019. Ce diagnostic a permis de définir différents axes de coopération agro-écologique et alimentaire entre les deux villes : l'instauration de circuits courts, la sensibilisation à l'alimentation durable et l'agriculture urbaine. Dans la continuité, une mission d'expertise composée d'élus et de techniciens de la Métropole s'est déroulée à Fès début 2022 pour travailler ces axes.

✓ Coopération décentralisée France Sénégal

Cette coopération relative aux Projets alimentaires territoriaux des deux collectivités (Montpellier Méditerranée Métropole et le Conseil Départemental de Rufisque) se déroule depuis 2019. Une première phase d'actions a été conduite dans le cadre de financements du fond conjoint franco-sénégalais avec deux missions d'expertises en France et au Sénégal. Une seconde phase sur un nouveau financement du MAEE (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes) a été obtenue et se centre sur le renforcement de compétences des référent.e.s élu.e.s et technicien.ne.s du CDR, la création d'une nouvelle cuisine centrale pour les écoles, l'élaboration d'un plaidoyer pour le développement du modèle de cantines scolaires, la recherche d'une ressource pérenne en eau d'irrigation pour la zone maraîchère de Lendeng, l'accès au nouveau MIN de Dimniadio pour les producteurs.trices et les transformateurs.trices.

✓ Accueil d'une délégation cubaine sur la résilience et l'agriculture urbaine

En septembre 2022, une délégation cubaine, composée de représentants du ministère de l'agriculture, d'un institut de recherche et de producteurs a été accueillie à Montpellier, sur la thématique de l'agriculture urbaine. Elle a permis de mieux appréhender le potentiel de résilience et d'autonomie de l'agriculture cubaine par l'application concrète de l'agroécologie.

2 – L'ÉVALUATION, LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'engagement de la Ville et de la Métropole de Montpellier dans la démarche Climat Air Energie pour évaluer la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans leurs politiques publiques

Le label Climat Air Energie (ex Cit'ergie), porté par l'ADEME, permet une évaluation et une amélioration continue de la collectivité par le biais d'un accompagnement via un prestataire qui effectue chaque année un audit des politiques Climat-Air-Energie. Il est l'outil de suivi-évaluation du Plan Climat Air Énergie Territorial métropolitain

La Métropole de Montpellier s'est vue décernée le label 3 étoiles en 2019 dans le cadre d'une démarche mutualisée avec la Ville. Ce label est décerné pour une durée de 4 années et la collectivité a pour but de candidater au label de niveau supérieur 4 étoiles en 2023. Ce label porte sur six domaines : le développement territorial, le patrimoine de la collectivité, l'approvisionnement en eau, l'énergie et l'assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et la coopération.

Des instances de gouvernance internes permettent d'animer la transversalité sur toutes les compétences de la Ville et de la Métropole afin d'assurer un suivi-évaluation des politiques menées dans ces différents domaines dans un objectif de transition énergétique et écologique.

Une revue de projets avait été conduite fin 2020-début 2021, avec les élu.e.s puis les directions, afin de finaliser le programme d'action, à conduire dans les six prochaines années.

Une nouvelle organisation interne pour une meilleure efficacité du projet politique

Pour accompagner la vision et la politique de transition ambitieuse souhaitée par l'exécutif, un travail pour l'élaboration d'un projet d'administration et d'une nouvelle organisation a été lancé en 2021 et mise en œuvre en 2022, avec pour objectifs de :

- Porter et mettre en œuvre le projet politique ;
- Engager l'acte 2 de la mutualisation, qui affirme le sens de l'action publique pour les agent.e.s ;
- Responsabiliser tous les agent.e.s et les managers et manageuses sur des périmètres mieux définis ;
- Orienter résolument l'administration vers les usagers et usagères, citoyen.ne.s et habitant.e.s, les communes du territoire et les partenaires ;
- Installer une logique collective dans l'administration et ses satellites, autour d'un même sentiment d'appartenance et de pilotage stratégique.



©Frederic Damerdjji /3M- Ateliers projet d' Administration idées concrètes pour être collectivement plus économes en énergie

Composée du Directeur général des services (DGS), de 3 Directions générales déléguées (DGD) et de 20 pôles, cette nouvelle organisation offre plus de lisibilité, de transparence et une meilleure efficacité de fonctionnement, en cohérence avec les objectifs de politiques publiques.

Les Directeurs Généraux Délégués sont responsables de la stratégie, des projets, de la conduite du changement et garants de la transversalité.

De nouveaux services communs ont ainsi été créés, comme le pôle Numérique et Données pour répondre aux enjeux de la transformation numérique des collectivités, le pôle Finances et conseil en gestion pour fournir un appui stratégique et tactique aux autres pôles, le pôle Développement urbain pour constituer un pôle cohérent à l'échelle métropolitaine, rassemblant autour des métiers de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la politique de l'habitat, le pôle Proximité des espaces publics, dont la réorganisation permet une gestion plus réactive, une gestion patrimoniale rationnelle sur les plans technique et financier et la construction d'une politique métropolitaine de l'espace public adaptée à chaque territoire.

Une mission transversale, la Mission Transition Energétique et Climatique, rattachée directement à la Direction générale pour réaffirmer son rôle d'animation et de coordination des politiques Climat-Air-Energie avec l'ensemble des services et les acteurs du territoire a vu le jour.

Un suivi transversal de la démarche est prévu dans le cadre du Comité de Direction, installé avec la nouvelle organisation, composé de l'ensemble des directrices et directeurs de pôles, et animé par le Directeur Général des Services.

Le travail d'évaluation des politiques publiques de la collectivité

L'évaluation permet de mieux comprendre en quoi et dans quelle mesure les actions ont des effets sur les bénéficiaires et le territoire. Elle ne vise pas seulement à constater les points forts et points faibles d'une politique publique mais également à produire un jugement circonstancié et justifié qui doit conduire à des préconisations permettant d'améliorer les points faibles. C'est une démarche qui invite toutes les parties prenantes (services, usagers et usagères, bénéficiaires, citoyen.ne.s, acteurs économiques) à s'exprimer pour produire une analyse qui tienne compte des différentes dimensions et points de vue, mais surtout, ceux des bénéficiaires. Elle peut explorer des questionnements relatifs à 5 critères que sont : l'efficacité (résultats par rapport aux objectifs) et l'efficience (résultats par rapport aux moyens), la cohérence (entre politiques publiques de la même institution ou entre institutions), l'utilité (en quoi la politique répond aux besoins du territoire et des usagers et usagères/habitant.e.s) et la pertinence (en quoi les objectifs et l'intention répondent précisément aux besoins et attentes du territoire).

C'est une démarche utile à la citoyenneté parce qu'elle est un outil au service de la transparence et permet d'accueillir et de révéler les besoins et attentes des citoyen.ne.s. Elle prône la performance par les résultats et pas seulement l'exigence de faire ou la bonne utilisation des moyens. C'est enfin une démarche qui interroge les interfaces entre politiques publiques et entre institutions, donc favorise la mise en cohérence des actions.

En ce sens, en interne à la collectivité, la mission Prospective, Transformation et Évaluation (mutualisée Ville/Métropole) a notamment contribué :

- Au retour d'expérience du projet portant sur la résorption du bidonville de Celleneuve qui a permis de reloger près de 66 ménages, soit 257 personnes. Le projet de Village de transition avait pour objectif de répondre à la nécessité de reloger ces ménages dans un espace de vie digne, leur permettant de se projeter plus sereinement sur leur inclusion socio-professionnelle. La démarche a permis à tous les acteurs contributeurs du projet de pouvoir s'exprimer sur la mise en œuvre du dispositif, d'identifier les points forts et faibles de celui-ci et de dresser des conditions de reproductibilité utile au renouvellement de la démarche le cas échéant.
- À l'élaboration du dispositif d'évaluation des actions portées par le Conseil de développement (Métropole). Il s'agit notamment de se préparer à rendre compte des activités du Conseil de développement afin d'asseoir sa place comme acteur et contributeur du fonctionnement de nos institutions.